



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



République Tunisienne



Ministère de
l'agriculture, des
ressources
hydrauliques et de
la pêche

Direction Générale de la Pêche et de
l'Aquaculture

FMM/GLO/103/MUL

**Analyse de la chaîne de valeur sensible au genre
de la filière palourde
dans les zones de production G2 et S5**



**Amine Ibn Chbili, Consultant chaîne de valeur
Juin 2016**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABREVIATIONS	5
SYNTHESE	6
PREAMBULE	8
INTRODUCTION	8
RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE	9
METHODOLOGIE GENERALE DE TRAVAIL	10
<i>Analyse et restitution des résultats des études similaires réalisées dans les zones d'intervention</i>	10
<i>Recueil bibliographique et analyse du cadre réglementaire et législatif.</i>	10
<i>Réalisation d'enquête auprès des différents acteurs de la filière</i>	11
<i>Dépouillement et validation des résultats</i>	12
CHAPITRE 1: LA FILIERE PALOURDE EN TUNISIE: CONTEXTE HISTORIQUE, LEGAL ET COMMERCIAL	13
I. HISTORIQUE	13
II. LA PECHE A PIED DE LA PALOURDE DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS:	13
<i>La détermination de la zone de pêche</i>	13
<i>La période de pêche</i>	14
III. LE CONTROLE DE L'ACTIVITE DE LA PECHE A LA PALOURDE	14
<i>Les intervenants</i>	14
<i>Les types de contrôle de l'activité de la pêche à pied</i>	15
IV. ASPECT ORGANISATIONNEL ET COMMERCIALISATION PRIMAIRE DU PRODUIT	16
<i>Les acteurs de la filière dans leur cadre législatif</i>	17
<i>Restitution du circuit légale/officiel de la commercialisation du produit</i>	18
V. LES DONNEES CHIFFREES SUR LA PRODUCTION NATIONALE EN PALOURDE	19
<i>La production annuelle</i>	19
<i>La production mensuelle</i>	20
<i>La production régionale</i>	21
<i>Résultats d'évaluation du stock de palourde</i>	21
CHAPITRE 2: LA FILIERE PALOURDE DANS LES ZONES D'ETUDES (S5, G2)	23
I. PRESENTATION DES ZONES D'ETUDE (S5 ET G2)	23
<i>Délimitation de la zone d'étude (S5)</i>	23
<i>Contexte de développement</i>	23
<i>Délimitation de la zone d'étude (G2)</i>	24
<i>Contexte de développement</i>	25
II. POTENTIALITE DE L'OFFRE	25
CHAPITRE 3: LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE PALOURDE (G2, S5)	27
I. LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION PRIMAIRE DU PRODUIT	27
1.1 <i>Les pêcheurs/euses à pied</i>	27
1.2 <i>Les intermédiaires</i>	3534
1.3 <i>Le groupement de développement (GDP) de la Pêche G2</i>	3837
1.4 <i>La commercialisation primaire du produit</i>	4139
1.5 <i>Le rôle des acteurs de production selon les résultats de l'évaluation</i>	4543
1.6 <i>Analyse des coûts et revenus des acteurs de production</i>	4644

II. LES ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION SECONDAIRE DE LA PALOURDE	5350
<i>II.1 Les Centres de Purification et d'exportation de la palourde</i>	5350
<i>II.2 Représentants des CPE</i>	5451
<i>II.3 La commercialisation secondaire de la palourde</i>	5552
<i>II.4 Les Importateurs</i>	5652
III. CARTOGRAPHIE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	5754
<i>Cartographie de la chaîne de valeur au niveau de la G2</i>	5855
<i>Cartographie de la chaîne de valeur au niveau de la S5</i>	5956
CHAPITRE 4: ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	6057
I. ANALYSE SPECIFIQUE POUR LES FEMMES PECHÉUSES A PIED DE LA PALOURDE DE LA G2	6057
II. DES CAUSES AU PROBLEME CENTRAL	6360
III. DES MOYENS A L'OBJECTIF	6460
IV. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE PALOURDE (FACTEURS FAVORABLES, CONTRAINTES)	6562
V. LE RENFORCEMENT DU ROLE DE LA FEMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIERE PALOURDE	6865
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	7572

Liste des figures

Figure 1: Le circuit officiel de commercialisation de la palourde en Tunisie (Nouaili, 2007)	19
Figure 2: Évolution de la production en quantité de la palourde durant la période 2005 – 2015	20
Figure 3: Évolution de la production en valeur de la palourde durant la période 1990 – 2014.....	20
Figure 4: Évolution de la production mensuelle de la palourde (2010 – 2014).....	21
Figure 5 : Contribution des zones de collecte dans la production nationale de la palourde, 2005-2014	21
Figure 6: Vue satellitaire de la zone d'étude S5.....	23
Figure 7: Vue satellitaire de la zone d'étude G2	24
Figure 8: Évolution de la production annuelle en palourde à S5 et G2	25
Figure 9: Variation saisonnière de la production dans la G2 en 2013 et 2014 (DGPA, 2015)	32
Figure 10: Activité des pêcheuses à pied hors des périodes autorisées à la collecte	33
Figure 11: Préférences des pêcheurs à pied en matière d'activités génératrices de revenus.....	3433
Figure 12: Les différents types d'intermédiaires dans les deux zones de production G2 et S5 ..	Erreur !
Signet non défini.37	
Figure 13: Répartition géographique des intermédiaires dans la zone G2	37
Figure 14: Répartition géographique des intermédiaires dans la zone S5	3738
Figure 15: Circuit de commercialisation de la palourde à la G2	42
Figure 16: Circuit de commercialisation de la palourde à la S5.....	42
Figure 17: Variation mensuelle de la VAM des pêcheurs/euses à pied.....	4849
Figure 18: Répartition géographique des CPE qui s'approvisionnent auprès des S5 et G2.....	54
Figure 19: Photo: Focus groupe avec les pêcheuses à pied de la G2 tenu le 17 juin 2016	60
Figure 20: Arbre à problèmes des pêcheurs/euses à pied de palourdes	61
Figure 21: Arbre des objectifs	62

Liste des tableaux

Tableau No 1: Taux d'échantillonnage.....	11
Tableau No 2: Les zones autorisées à la production de la palourde (Source: DGSV)	14
Tableau No 3: Délimitation de la zone S5 (Nouaili, 2007)	23
Tableau No 4: Délimitation de la zone G2 (Nouaili, 2007).....	24
Tableau No 5: Évolution de la production, effectif des pêcheurs et nombre de jours de travail dans la zone de production S5 (CRDA Sfax, 2016)	26

Tableau N 6: Évolution de la production, effectif des pêcheurs et nombre de jours de travail dans la zone de production G2 (CRDA Gabes, 2016)	26
Tableau No 7: Le profil sociodémographique des pêcheurs/euses à pied dans les zones d'étude	28
Tableau No 8: Moyen d'accès au site de collecte pour les pêcheurs (euses) de la G2 et S5.....	30
Tableau No 9: La prise par unité d'effort par saison sur les trois sites de collecte de la G2 (en kg)	31
Tableau No 10: Capacités du GDP de la G2 et leur impact sur les activités	38
Tableau No 11: Le nouveau comité du GDP à la G2	40
Tableau No 12: Évolution des prix de la palourde (en TND par kg) à la production durant les 10 dernières années (Source: DGPA).....	<u>4443</u>
Tableau No 13: Les indicateurs utiles pour le calcul des VAM des acteurs de production	46
Tableau No 14: Moyenne du revenu mensuel estimé des pêcheurs/euses à pied à la S5.....	47
Tableau No 15: Moyenne du revenu mensuel estimé des pêcheurs/euses à pied à la G2.....	<u>4849</u>
Tableau No 16: VAM des intermédiaires au niveau de la S5 et de la G2.....	51
Tableau No 17: État financier du 1/1/2014 à 31/12/2014 en TND	51
Tableau No 18: Bilan financier du 1/1/2015 à 31/12/2016 en TND	52
Tableau No 19: Récapitulatifs des charges et revenus estimés des acteurs/campagne	<u>5352</u>
Tableau No 20: Disponibilité des CPE dans les deux zone de collecte S5 et G2	<u>5453</u>
Tableau No 21: Importation par pays (GIPP, 2016)	55
Tableau No 22: Variation des prix à l'export (GIPP, 2016)	56
Tableau No 23: Variation du prix d'achat par kg de la palourde par pays (GIPP, 2016).....	<u>5756</u>

Abréviations

AMC	Association de micro crédit
ANETI	Agence national pour l’emploi et le travail indépendant
ATFP	Agence tunisienne de formation professionnelle
CFPA	Centre de formation professionnelle agricole
CFPP	Centre de formation professionnelle de pêche
CEPEX	Centre de promotion des exportations
CPE	Centre de purification et d’exportation de palourde
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
DGPA	Direction générale de la pêche et de l’aquaculture
DGSV	Direction générale des services vétérinaires
GDP	Groupement de développement et d’exploitation de la palourde
GIPP	Groupement interprofessionnel des produits de la pêche
INSTM	Institut national des sciences et technologies de la mer
ISB	Institut supérieur de biotechnologie marine
MBV	mollusque bivalve vivant
ONAT	Office national de l’artisanat tunisien
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SMAG	salaire minimum agricole garanti
SMSA	Société mutuelle de services agricoles
TND	Dinar tunisien
VAM	Valeur ajoutée mensuelle

Synthèse [IR1]

La présente étude entre dans le cadre du projet FMM «Permettre aux femmes de bénéficier de façon plus égale des chaînes de valeur agro- alimentaires» et a pour objectif d'analyser la chaîne de valeur sensible au genre pour le cas de la filière palourde au niveau des zones de production S5 et G2.

Les résultats du diagnostic mené sur le terrain affirment que les principaux acteurs de la filière palourde, sont essentiellement des femmes âgées en majorité de plus de 40 ans, exposées à un ensemble de contraintes telles que l'arrêt de l'exercice de pêche pendant de longues durées d'où l'insuffisance et la fluctuation de cette source de revenu, le non-respect de la réglementation et leur faible capacité entrepreneuriale pour des activités extra pêche génératrices de revenus.

Par ailleurs, leur aire de déplacement limitée, leur tranche d'âge et leurs préoccupations familiales amplifient ces contraintes et rendent la situation de ces actrices de plus en plus difficile.

Les pêcheurs/euses à pied de la G2 et la S5, opérant en amont de la filière, se chargent de la collecte de la palourde et représentent les offreurs primaires. Pourtant, elles n'ont pas d'accès direct au marché et passent donc par des intermédiaires qui gagnent trois fois plus qu'elles, tout en profitant de leur statut dans une société rurale masculine. Par conséquent, ils exploitent la vulnérabilité des femmes en leur imposant une commission sur chaque kilo collecté et en s'intégrant dans le circuit de commercialisation en tant que représentants des pêcheurs/euses à pied auprès des acheteurs.

Au niveau de la S5, la dépendance des femmes des services offerts par les intermédiaires [transport, pesée détaillée du produit et vente au Centre de purification et d'exportation de palourde (CPE)] s'est de plus en plus accentuée par rapport à celle enregistrée en 2010 par le TCP/TUN/3203; ces derniers imposent des cotisations qui atteignent parfois 2 TND/kilo vendu. Entre autres, même si les pêcheurs à pied demeurent écartés de la prise de décision, la moyenne de leurs revenus est de 350 TND/mois/pêcheur soient cinq fois leurs revenus calculés en 2010. Cette amélioration est en relation avec l'augmentation des prix de la palourde issue de la S5, l'augmentation des jours autorisés à la collecte et le développement de la demande.

Avec un groupement de développement et d'exploitation de la palourde (GDP) peu structuré, qui manque de matériel et de ressources humaines et financières, le rendement de l'activité à la G2 est très faible et les pêcheurs/euses à pied ne gagnent que 70 pourcent du salaire minimum agricole garanti, soit une moyenne de 100TND/mois. Ceci est en relation avec leur faible accès à l'information, leur méconnaissance de la structure des prix et de la faible demande du produit. Par ailleurs, les prix sont gelés aux alentours de 4 TND à la production alors que les prix sur le marché européen atteignent en moyenne 30 voire même 40 TND par kilo, soit dix fois du prix à la production.

Par ailleurs, les entreprises de la filière palourde (chargée de la purification et de l'exportation du produit) évoluent dans un marché restreint et limité essentiellement à deux pays, l'Italie et l'Espagne. Le marché local est loin d'être porteur et n'absorbe qu'un pourcentage minime de la production nationale (2 pourcent). Cela dénote la grande dépendance de la filière par rapport au marché d'exportation et la vulnérabilité des exportateurs tunisiens face aux exigences de ce dernier surtout par rapport à la qualité et/ou le calibre du produit.

En somme, les résultats du présent travail montrent, à divers degrés, que chacun des acteurs de la filière palourde dans les zones d'études (pêcheurs à pied, GDP et CPE) est exposé à un ensemble de facteurs pouvant compromettre la durabilité de ses activités. C'est dans ce contexte qu'une matrice d'actions/recommandations au profit des autorités locales et du projet FMM/GLO/103/MUL a été développée dans le but de renforcer le rôle de la femme dans la chaîne de valeur à l'échelle locale et nationale.

Cette matrice s'articule autour des objectifs suivants:

- Renforcer les capacités organisationnelles des femmes pêcheurs à pied;

- Améliorer l'infrastructure, les conditions de vie et de travail des femmes pêcheurs à pied;
- Améliorer le rendement de pêche des pêcheurs/euses à pied;
- Valoriser le produit pour une répartition des revenus plus équitable;
- Promouvoir d'autres activités génératrices de revenus pour les femmes pêcheurs à pied.

Préambule

Introduction

La collecte des palourdes en Tunisie est une activité qui s'est accentuée depuis les années soixante à la suite d'une demande croissante provenant des pays de la rive nord de la Méditerranée en particulier l'Italie, l'Espagne et la France. La pêche à la palourde est principalement exercée par une population féminine de « pêcheurs à pied », marginalisée et dont le niveau d'éducation et de formation demeure assez faible. Par ailleurs, le rôle de ces femmes est malheureusement toujours peu connu et invisible en dehors du cercle communautaire local.

Il est aussi admis que la pêche à pied, de par son caractère artisanal et la précarité de la population qui pratique ce genre d'activité, mérite un appui conséquent et plus de soutien. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet FAO FMM/GLO/103/MUL, financé par l'agence suédoise de développement international, et qui traite les trois volets «Renforcement des capacités des femmes dans les chaînes de valeur agro-alimentaires»; « Renforcement institutionnel et le plaidoyer de politiques pour la promotion de chaînes de valeurs tenant compte de la parité hommes/femmes » et «Développement de produits de connaissances et des outils de politiques et de plaidoyer».

La Tunisie a été retenue parmi les pays cibles du FMM «Permettre aux femmes de bénéficier de façon plus égale des chaînes de valeur agro- alimentaires» (2016)et ce pour conforter l'expérience du TCP/TUN/3203 (2008 – 2011) «Renforcement du rôle de la femme dans la filière pêche à pied de la palourde (Tunisie)» et pour bénéficier des résultats du TCP/SNE/3501 «Promouvoir le positionnement durable des OP pour une meilleure intégration des petits agriculteurs et agricultrices dans la Chaîne de valeur» lancé depuis 2015 en matière de renforcement institutionnel de l'organisation professionnelle des principaux acteurs de la filière palourde, à savoir les pêcheurs/euses à pied.

La matrice du projet a été finalisée grâce à une pleine collaboration avec l'ensemble des acteurs clés de la filière palourde en Tunisie et comporte des activités intégrant l'ensemble des trois volets susmentionnés. Parmi les activités de la première année, figure la réalisation de la présente étude qui a pour objectif le diagnostic de la filière palourde selon l'approche chaîne de valeur sensible au genre dans la zone de projet (G2)-Zerkine- avec une actualisation de l'étude réalisée dans le cadre du projet TCP/TUN/3203 qui a traité cette même composante dans la zone de production S5 (Zaboussa).

Ainsi, conformément à ces objectifs, la présente étude comporte les chapitres suivants:

- Chapitre 1: La filière palourde en Tunisie: Contexte historique, légal et commercial
- Chapitre 2: La filière palourde dans les zones d'études
- Chapitre 3: La chaîne de valeur de la filière palourde à G2 et S5
- Chapitre 4: Analyse et recommandations

Rappel des termes de référence

L'objectif de la présente consultation est de procéder à l'analyse de la chaîne de valeur dans un souci de parité des sexes pour le cas de l'exploitation de la ressource « Palourde » globalement à l'échelle nationale mais s'inspirant plus en détail dans les zones de production G2 et S5, de même qu'une évaluation des performances des acteurs dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la palourde, en mettant en avant les rôles et responsabilités, les besoins, les contraintes et les défis des acteurs et notamment des pêcheurs/euses à pied, tout au long de la chaîne de valeur.

Pour atteindre les objectifs escomptés de cette étude, il est question:

1. D'analyser la chaîne de valeur en se basant sur les données quantitatives et qualitatives pour les régions de production S5 et G2, tout en spécifiant les points suivants:
 - a. Présenter l'évolution de la production palourde (Quantité et valeur): analyser l'évolution de l'effort de pêche en fonction de l'état du stock et/ou de l'exploitation de la ressource, les suivis et méthodes de régulation et de contrôle; analyser le rôle des intervenants et/ou acteurs de la filière; identifier les exploitants de la ressource: décrire en détail les circuits de commercialisation de la palourde; et évaluer les performances économiques par nature d'activité.
 - b. Analyse de l'offre: fournir un aperçu de la production locale; son potentiel de croissance et l'efficacité de la chaîne de valeur y compris les marges du marché et les coûts des transactions.
 - c. Analyse de la demande: fournir un aperçu des organisations locales et nationales et les données de commercialisation du produit, afin d'évaluer la structure de la demande existante et potentielle (locale; nationale et internationale), les habitudes de consommation, les prix des intrants et des produits.
 - d. Importance des autres acteurs du marché; description des différents types de transactions qui ont lieu entre les acteurs, y compris une description générale du volume et l'analyse économique.
2. De décrire les principaux acteurs intervenant dans la chaîne de valeur, y compris leurs rôles et les possibles interactions (organisations de pêcheurs/euses à pied, entreprises, transformateurs (CPE), négociants, prestataires de services, par exemple les transporteurs ainsi que la pertinence, les fonctions et le type de services fournis).
3. D'identifier les importateurs existants et faire l'esquisse des grandes lignes des liens qui peuvent être établis avec les producteurs (pêcheurs/euses à pied, groupements, intermédiaires) et les transformateurs primaires (CPE), etc.
4. D'examiner et synthétiser la politique et le cadre administratif pour les chaînes de valeur ciblées (climat d'investissement, cadre de réglementation):
 - a. Identifier les principales contraintes et besoins de services du soutien de l'entrepreneuriat (y compris le développement de la capacité) pour être abordés aux niveaux local et national, afin de permettre une plus large participation des petits acteurs (y compris les collecteurs – groupement de développement de pêche) et des entreprises (CPE);
 - b. Analyser des cadres politiques et institutionnels liés à la chaîne de valeur ciblée, y compris des mesures politiques spécifiques qui peuvent contribuer à accroître la capacité du secteur privé à améliorer les performances.
5. De donner des recommandations spécifiques pour le projet visant à améliorer la chaîne de valeur à la fois au niveau national et dans les régions sélectionnées.

Méthodologie générale de travail

Les points ci-dessus seront traités à travers l'approche genre par une analyse intermédiaire qui permettra de dégager les spécificités de la chaîne de valeur de la filière dans les zones d'étude et d'identifier les interactions que les acteurs entretiennent entre eux; ceci dans l'objectif de proposer des actions à entreprendre au niveau national et local pour le renforcement du rôle de la femme dans filière palourde.

La méthodologie adoptée lors de l'élaboration de cette étude repose sur l'enchaînement de plusieurs activités qui ont été menés dans un temps relativement court et ce comme suit:

- Analyse et restitution des résultats des études similaires réalisées dans les zones d'intervention
- Recueil bibliographique et analyse du cadre réglementaire et législatif.
- Réalisation d'enquêtes auprès des différents acteurs de la filière
- Dépouillement et validation des résultats à travers des focus groups

Analyse et restitution des résultats des études similaires réalisées dans les zones d'intervention

A savoir:

- L'étude d'analyse des coûts et revenus des collectrices de palourde de Zaboussa réalisées en Avril 2009 dans le cadre du TCP/TUN/3203 (2008 – 2011) «**Renforcement du rôle de la femme dans la filière pêche à pied de la palourde (Tunisie)**».
- L'étude d'amélioration de la production traditionnelle de palourdes dans le sud de la Tunisie dans le cadre du projet «**Enhance Traditional production of clam in southern Tunisia**», financé par le WWF, (2016).
- «**L'étude d'initiation à la labellisation des palourdes de Kneiss**» réalisée en avril 2016 par l'association féminine pour la pêche de la palourde et de développement (AFPD).
- L'étude de fin de mémoire de master intitulée «**Contribution à l'étude de la filière et de la pratique de pêche de la palourde en Tunisie**», réalisée par Rafik Nouaili, INAT 2006.
- L'étude de fin de mémoire de master «**Analyse de la filière palourde dans la région de Zaboussa**», réalisée par Amine Ibn Chbili, INAT 2010.
- L'étude de fin de mémoire de master international sur «**la faisabilité de certification MSC de la pêcherie de la palourde (Ruditapes decussatus) en Tunisie**» réalisée par Rafik Nouaili. Université Alicante 2013.

Nous tenons à préciser que toutes les références susmentionnées concernent essentiellement la zone S5, alors que la zone G2 (zone du projet) n'a bénéficié d'aucune étude approfondie dans ce sens.

Recueil bibliographique et analyse du cadre réglementaire et législatif.

À partir des rapports élaborés par deux directions techniques relevant du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, à savoir la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA) et la Direction générale des services vétérinaires (DGSV).

- **La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture:** les données recueillies au niveau de cette direction sont relatives aux stratégies et aux modes d'exploitation. Cette direction collecte aussi les données relatives à l'organisation de l'exercice de pêche, la production des zones de collecte, l'effectif des pêcheurs à pied et la commercialisation de la ressource.
- **La Direction générale des services vétérinaires:** Les données recueillies de cette direction concernent le contrôle sanitaire de la palourde au niveau de la production (collecte), de la transformation (purification) et de la commercialisation. Cette direction est représentée au

niveau régional par les services d'hygiène vétérinaires appartenant aux Arrondissements de la Production Animale.

Une autre partie de la documentation bibliographique a été collectée à partir d'autres organismes, notamment l'INSTM (Institut National des Sciences et Technologies de la mer), le Groupement Interprofessionnel des Produits de la pêche (GIPP) et le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX).

Réalisation d'enquête auprès des différents acteurs de la filière

Avant d'entamer la conception et l'exécution de l'enquête, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès des responsables régionaux de la direction régionale de la pêche et de l'aquaculture de Gabès, le vulgarisateur du Centre de formation professionnelle de pêche (CFPP) Gabès, les présidents des groupements de développement de la pêche et les gardes de pêche à G2 et S5, afin de mieux comprendre les spécificités de la filière dans les deux zones et de mieux planifier notre travail de terrain.

Nos constatations durant ces missions nous ont bien aidés à identifier les différents intervenants dans la filière et à relever plusieurs détails sur le quotidien de tous les acteurs, notamment des femmes pêcheuses à pied de la palourde, et de déceler les éventuelles imprécisions au niveau des questions et pour éviter les questions « évidentes ». En effet, deux types d'enquêtes ont été réalisés :

- Des interviews semi-structurées auprès des différents acteurs de la filière à savoir les chefs des groupements de la G2 et la S5, les intermédiaires, les directeurs techniques de trois centres de purification, un importateur italien (partenaire du projet FMM), les gardes de pêche au niveau des deux zones cibles, ainsi que d'autres intervenants dans la filière, à savoir les représentantes du bureau d'appui à la femme rurale à Gabès et Sfax et les responsables de la délégation de Graiba (Sfax) et de Mareth (Gabès). Ce type d'interview se situe entre les causeries-débats ordinaires et les enquêtes classiques réalisées à l'aide d'une fiche d'enquête.
- Des fiches d'enquêtes structurées (**Annexe I**) auprès de 100 pêcheurs à pied de la G2 soit 25 pourcent de la population estimée qui exerce l'activité de collecte. Les enquêtes ont été réalisées après la fin de la campagne par des entretiens directs porte à porte avec la population concernée, suite à des déplacements dans plusieurs agglomérations rurales situées aux alentours de la zone: Kettana, Zerkine et Lymaya d'où provient la totalité de la population cible.

Avant de les interviewer, des séances d'animation et de sensibilisation de dix minutes avec des groupes de 10 à 20 femmes sur les objectifs de la présente étude nous ont permis de les motiver pour participer et répondre fidèlement à nos questions.

Tableau No 1: Taux d'échantillonnage

Site de débarquement	Effectif total estimé des pêcheurs à pied	Nombre d'enquêtes réalisé	Taux d'échantillonnage
Oued el Hjal (Kettana)	150	35	23%
Zerkine	100	30	30%
Lymaya	150	35	23%
Total	400	100	25%

Nous avons consacré 70% de notre travail de terrain pour la zone G2 qui est la zone du projet et qui n'a jamais fait l'objet d'une étude de prospection socio-économique.

Par la suite, dans la zone S5, nous avons procédé à restituer/confirmer les résultats d'une étude réalisée au début de l'année 2016, dans le cadre d'un projet WWF, et à la mise à jour des résultats de l'étude chaîne de valeur réalisée en 2009 à travers des entretiens/réunions directs avec 10 pêcheuses à pied leaders de la zone déjà identifiée dans le TCP/TUN/3203 et en partenariat avec les

membres actifs de l'association féminine de pêche de la palourde et de développement (AFPD) et le garde de pêche de la zone.

Dépouillement et validation des résultats

Pour le dépouillement des données, nous avons eu recours à la version 23 du logiciel SPSS; les questions ont été regroupées par thème pour mieux gérer et faciliter le travail de dépouillement et pour mieux concevoir l'analyse.

Dans le but de restituer/confirmer les résultats de notre enquête, nous avons animés un focus groupe avec les pêcheuses à pied leaders de la zone G2, lors duquel on a pu tracer les arbres de problèmes et d'objectifs de façon participative; par ailleurs, cet atelier nous a permis aussi:

- De finaliser les résultats du diagnostic;
- D'améliorer la compréhension des problématiques et, ainsi, fournir une richesse qualitative et une meilleure compréhension de la position des pêcheurs à pied dans la filière palourde d'une manière assez fine;
- D'expliquer de manière claire les conclusions et les constats identifiés
- D'identifier et cerner les interactions sociales, les conflits, les risques, etc.

Chapitre 1: La filière palourde en Tunisie: Contexte historique, légal et commercial

I. Historique

Au cours des années 1970 et 80, l'exploitation de la palourde a connu un essor important, notamment en raison d'une demande du marché extérieur qui n'a cessé de progresser.

Néanmoins, l'exportation de la palourde non purifiée constituait un manque à gagner pour la Tunisie. En fait, la production à commercialiser ne subissait aucun traitement; récoltée à partir des gisements naturels, la palourde était ensuite stockée dans des couffins et replongée dans la mer. La quantité collectée était transférée vers les pays de destination par avion où elle subissait la purification. Ainsi, mis à part le nettoyage de la palourde, la valeur ajoutée au produit initial était pratiquement nulle.

La filière a donc bénéficié régulièrement de l'attention et du soutien des autorités nationales qui se sont matérialisés par la mise en place, depuis 1995, d'un processus de mise en conformité des étapes de la production, de la transformation, du transport et de la commercialisation par rapport aux exigences du marché extérieur et qui a eu pour conséquence l'obtention de l'accréditation de la filière mollusques bivalves vivants (MBV) et l'inscription de la Tunisie, en 1998, sur la liste A des pays tiers autorisés à exporter sur le marché de l'Union Européenne (Nouaili,2007).

La bonne organisation et le développement d'un secteur sont intimement liés à son environnement administratif. Pour l'activité de la palourde, cet environnement est formé de trois composantes principales, soient:

- La Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV);
- La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA);
- Le réseau national de surveillance des zones de production et de mise sur le marché des MBV.

II. La pêche à pied de la palourde dans l'espace et dans le temps:

La pêche peut être pratiquée en tout temps et en tout lieu sauf à l'intérieur des zones déterminées et durant les périodes fixées par arrêté de l'autorité compétente après avis de la commission consultative. Toutefois, en cas d'apparition de signes de surexploitation, l'autorité compétente peut, par décision après avis de la commission consultative, interdire la pêche dans une zone déterminée. L'autorité compétente peut aussi interdire, par décision, la pêche dans une zone déterminée pour des raisons sanitaires (Mekni, 2011).

La détermination de la zone de pêche

Dans la législation tunisienne, la zone de production est définie dans l'article 2 de l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 28 novembre 1995 fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des MBV comme suit: c'est «toute partie de territoire maritime, lagunaire ou estuaire où se trouvent soit des bancs naturels de mollusques bivalves, soit des sites employés pour la culture de mollusques bivalves, à partir desquels les Mollusques Bivalves Vivants sont récoltés, agréés par l'autorité compétente».

L'étude des facteurs écologiques et physiques du littoral et la mise en place d'un réseau de surveillance sanitaire effectuée dans le cadre de la mise aux normes de la filière ont abouti à l'identification de 17 zones agréées de production de mollusques bivalves délimitées par des limites physiques et des coordonnées maritimes déterminées. Chacune de ces zones est affectée d'un numéro sanitaire.

Il est à noter que les zones de production ne sont pas toutes ouvertes à la collecte. En effet, bien que présentant des paramètres microbiologiques acceptables, les zones peuvent faire l'objet de fermetures répétées suite à des alertes de biotoxine (Nouaili, 2007).

Tableau No 2: Les zones autorisées à la production de la palourde (Source: DGSV)

ZONE	GOUVERNORAT	ZONE DE PRODUCTION	N° SANITAIRE	GROUPEMENT
Nord	Tunis	Lac Nord Canal de Tunis	T1 T2	
	Bizerte	Menzil Jemil Faroua	B1 B2	
Sud	Sfax	Sfax nord	S1	EL EMTYAZ
		Gargour	S2	EL KHIR
		Guetifa	S3	EL KHIR
		Oued maltine nord	S4	ES SMARA
		Oued maltine sud¹	S5	EL EZDIHAR
		Skhira	S6	EL KHALIJ
Sud	Gabes	Gabes nord	G1	EL HICHA/ EL AKARIT
		Gabes Sud²	G2	EL KHALIJ
		Gabes Sud 2	G3	GABES 3
Sud	Mednine	Mednine Nord	MI	EL GRINE/ SIDI AKLOUF
		Lagune Boughrara	M2	MEDENINE
		Djerba Nord	M3	HOUMT SOUK
		Zarzis	M4	JIM

La période de pêche

La campagne de collecte de la palourde est fixée par arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.

Le premier texte organisant la pêche des palourdes, date du 10 septembre 1986. Il a été par la suite complété et modifié à maintes reprises.

La période de collecte est désormais réglementée par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 20 Septembre 1994 fixant la campagne de collecte des palourdes du 1er octobre au 15 mai.

L'interdiction de la pêche trouve son explication dans le fait qu'en dehors de la campagne de palourde, l'espèce prépare son entrée en phase de reproduction.

Néanmoins, la date de l'ouverture de la campagne peut être révisée en fonction des demandes de la profession ou encore des résultats de prospection des scientifiques dans les sites de production (Mekni, 2011).

III. Le contrôle de l'activité de la pêche à la palourde

Les intervenants

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture est l'autorité de tutelle du secteur de la pêche. Elle intervient en amont de la filière, en particulier dans la définition de la période de pêche, la

¹Zone cible de la présente étude

²Zone cible de la présente étude

délivrance des autorisations pour la pêche à pied, le contrôle des opérations de collecte et la délivrance des « documents de transport ».

Depuis l'accréditation de la Tunisie pour l'exportation des produits de la pêche sur le marché européen, la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture est également chargée de la mise à niveau du secteur et veille, en collaboration avec les services techniques concernés, au maintien de la conformité des différentes composantes du secteur.

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture est représentée sur le site de collecte par le Garde pêche qui a pour mission le contrôle et la surveillance des zones de production ainsi que la vérification de la conformité du produit sous ses divers aspects.

La Direction générale des services vétérinaires

La directive 91/492/CEE stipule que les états exportateurs doivent désigner un organisme national comme « Autorité compétente » en matière de qualité sanitaire des produits de la pêche exportés. Cet organisme représente le seul interlocuteur chargé de la mise en place des mesures garantissant le respect des normes sanitaires.

En Tunisie, l'Autorité compétente et ses missions ont été définies par le décret n°95-1474 du 14 août 1995. Au début, c'est la Direction Générale de la Production Animale qui a été désignée comme Autorité compétente. Plus tard, en février 2001 et suite à l'instauration du nouvel organigramme du Ministère de l'Agriculture, elle a été remplacée par la Direction Générale des Services Vétérinaires (décret n°2001-576 du 26 février 2001).

Outre son pouvoir en matière de contrôle des MBV, l'Autorité compétente veille à la régularité et la rapidité de la transmission des informations entre les différents acteurs du secteur, notamment lors des cas d'alerte.

L'Autorité compétente est chargée:

- du contrôle à l'importation et à l'exportation des produits de la pêche;
- des conditions sanitaires de production, de transformation et de transport des produits de la pêche;
- de l'agrément sanitaire des établissements de transformation des produits de la pêche et des centres de purification des MBV;
- de l'agrément des procédés de purification des MBV;
- du suivi et du contrôle des zones de production des MBV;
- de veiller au respect des normes de salubrité des produits destinés à la consommation humaine.

Les types de contrôle de l'activité de la pêche à pied

Le contrôle administratif visant à la préservation de la ressource

Le contrôle administratif est effectué par les agents habilités à constater les infractions commises en violation des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'exercice de la pêche. Les agents habilités à dresser des procès-verbaux sont:

1. Les commandants et les officiers de police judiciaire prévus à l'article 10 du code de procédure pénale,
2. Les commandants et officiers de la marine nationale,
3. Les gardes de pêche
4. Les agents assermentés relevant de l'administration de la marine marchande, de l'administration des douanes et du service national de la surveillance côtière, 5. Les agents de l'autorité compétente assermentés à cet effet.

Il est important de signaler que le contrôle de l'administration vise le respect des dispositions des textes juridiques régissant la pêche. Les agents assermentés doivent contrôler la taille des palourdes qui ne doit pas être inférieure à 3.5 cm de la longueur totale. Le contrôle administratif porte sur les questions de traçabilité du produit afin d'identifier son origine (la zone de pêche). En effet, l'exercice de la pêche doit respecter les décisions administratives visant la fermeture des zones de pêche que ce soit pour des considérations sanitaires ou encore pour des considérations de surexploitation du stock. L'exercice de la pêche à pied de palourde doit être effectué dans la zone de pêche autorisée et sous la surveillance et le contrôle du garde de pêche (Mekni, 2011).

Le contrôle sanitaire: réseau de surveillance sanitaire

La mise en place du réseau national de surveillance des zones de production en 1995 a permis, en une première phase, d'assurer le classement des zones de production. Ce classement s'est basé sur les résultats des examens bactériologiques réalisés par les laboratoires officiels sur des échantillons prélevés périodiquement par les services vétérinaires régionaux. Le choix de l'emplacement des sites de prélèvement a été effectué sur la base de données d'ordre écologique, climatique et géographique établies par l'INSTM, partenaire du réseau national de surveillance des zones conchylicoles (Belkahia, 1997).

Eu égard aux normes de classement des zones de production, les résultats des analyses de laboratoires donnent 100 pourcent d'analyses de la catégorie B (plus de 300 pour 100g de chair de mollusques);

Par ailleurs, le réseau de surveillance vise à:

- Garantir l'origine et la destination des MBV (traçabilité);
- Assurer un suivi de la qualité microbiologique des MBV en relation avec les zones de production;
- Assurer un suivi de l'évolution spatio-temporelle du phytoplancton toxique et de Biotoxine dans les MBV;
- Rechercher les contaminants chimiques nocifs.

Les modalités de fonctionnement du réseau

Pour chaque zone de production des MBV, trois types de sites de prélèvement d'échantillons et quatre réseaux de surveillance pour examens et analyses de laboratoires ont été identifiés en fonction du paramètre objet de la surveillance:

- Site REMI: pour la recherche microbiologique;
- Site REPHY: pour la recherche de phytoplancton toxique;
- Site REBI: pour la recherche de biotoxine;
- Site RECNO: pour la recherche des contaminants chimiques nocifs.

Un autre réseau zoosanitaire pour le dépistage du parasite *Perkinsus marinus*, agent d'une maladie contagieuse spécifique à la palourde, a été mis en place depuis 2004 (Nouaili, 2007).

IV. Aspect organisationnel et commercialisation primaire du produit

La mise à niveau de l'activité de collecte de la palourde a débuté en 1993, elle a touché toutes les composantes du secteur à savoir:

- La production: par le suivi de l'état de salubrité des zones de production et la fixation de règlements concernant la collecte de la palourde;
- La transformation: par l'implantation d'unités de purification et d'expédition conformes aux exigences sanitaires et hygiéniques;

- *La distribution*: par l'identification des circuits de distribution et la réglementation des étapes de commercialisation.

La mise aux normes s'est traduite par un meilleur encadrement des opérateurs du secteur. Des actions concernant, en particulier, l'environnement législatif et administratif de l'activité ont été alors entreprises dans ce sens.

Les acteurs de la filière dans leur cadre législatif

Les pêcheurs à pied

L'opération de collecte des palourdes en Tunisie est une activité artisanale ayant pour principal acteur une population féminine de "pêchuses à pied" très peu organisée. Le dernier bilan sur l'effectif de la population, effectué dans le cadre du Recensement Général de la Pêche 2003-2004, fait état de près de 3800 individus disposant d'une autorisation pour la pêche à pied. Un effectif important de pêcheurs à pied est concentré dans la région du Sud (Gouvernorat de Sfax, Gabès et Médenine).

La détention d'une **Autorisation de pêche**, délivrée par le chef d'arrondissement des CRDA pour une durée d'un an renouvelable, est obligatoire pour pratiquer cette activité (Nouaili, 2007).

Les groupements de développement et d'exploitation de la Palourde

La filière a connu en 2004 l'émergence d'une nouvelle entité, les groupements de développement et d'exploitation de la palourde, qui sont venus pour écartier les mareyeurs, qui étaient le relais entre les collecteurs et les exportateurs.

La nouvelle organisation de la filière, avec la mise en place des groupements de développement et d'exploitation de la palourde comme points de relais entre les pêcheurs à pied et les Centres de purification et d'exportation de palourde (CPE), a pour finalité d'assurer une meilleure organisation des opérations de pêche et de commercialisation du produit, ceci afin d'améliorer la transparence du circuit de commercialisation et de distribution de la palourde et de pallier au manque d'organisation qui régnait précédemment avec l'intervention des mareyeurs.

Les objectifs du groupement sont définis dans le décret n°99-1819 du 23 août 1999, portant approbation des statuts-types des groupements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Les groupements de développement et d'exploitation de la palourde sont amenés à:

- Superviser les opérations de pêche depuis le début de la marée jusqu'à la fin tout le long du littoral en vue d'éviter tout débordement vers des zones non salubres et garantir ainsi l'origine du produit;
- Accompagner l'acheminement du produit vers les points de collecte officiels fixés par les autorités régionales au début de chaque campagne pour le tri et le pesage du produit;
- Encadrer les collecteurs lors des opérations de mise sur le marché;
- Organiser des actions de sensibilisation et de vulgarisation auprès de leurs adhérents en l'occurrence dans le respect de la réglementation régissant l'exercice de la pêche à pied (période de campagne, taille du produit, etc.).

Les Centres de purification et d'expédition (CPE)

La purification des palourdes est assurée par 17 centres de purification et d'expédition des MBV (Mollusque Bivalve) ayant une capacité de purification de près de 200 tonnes par jour.

Ce sont des stations dotées d'installations permettant d'immerger des coquillages insalubres dans l'eau de mer propre (ou rendue propre par un procédé de désinfection) pendant un temps suffisant pour qu'ils s'y décontaminent.

L'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 28 novembre 1995 fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise dans le marché des MBV, définit dans son article 2, les centres de purification et les centres d'expédition:

- **Le centre de purification** est « tout établissement agréé comportant des bassins alimentés en eau de mer naturellement propre ou rendue propre par un traitement approprié, dans lesquels les mollusques bivalves vivants sont placés pendant le temps nécessaire pour leur permettre d'éliminer les contaminants microbiologiques afin de devenir propres à la consommation ».
- **Le centre d'expédition** est « toute installation terrestre agréée, réservée à la réception, au lavage, au nettoyage, au calibrage et au conditionnement des mollusques bivalves vivants destinés à la consommation humaine».

Dans la pratique, toutes les unités opérationnelles en Tunisie pratiquent aussi bien la purification que l'expédition des palourdes. On parle ainsi de centres de purification et d'expédition (CPE) (Nouaili, 2007).

Restitution du circuit légale/officiel de la commercialisation du produit

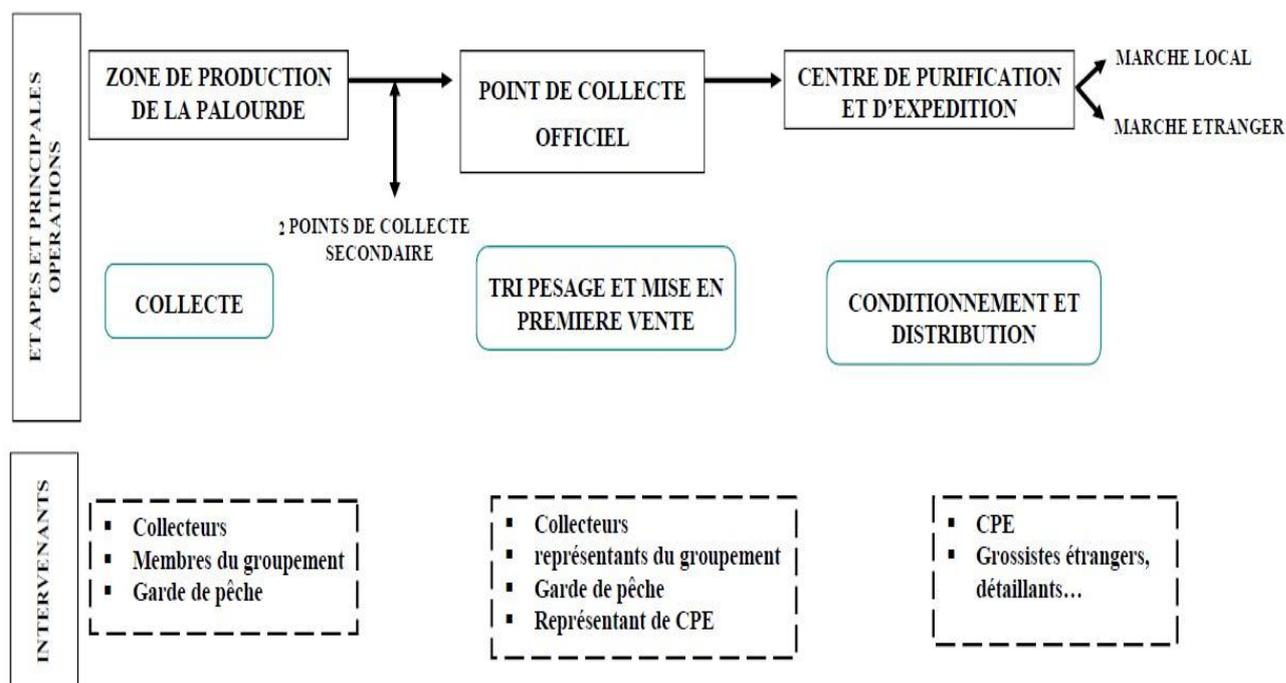
En se basant sur les textes législatifs qui régissent la filière palourde et qui ont délimité le rôle de chaque intervenant dans la filière (Pêcheurs/euses à pied, Groupement, CPE, administrations) on déduit que le circuit de commercialisation légale/officialle de la palourde est comme suit:

La commercialisation a lieu au niveau des points de collecte qui ont été désignés officiellement par les autorités régionales. C'est vers ces points que les **collecteurs (ices)** après chaque marée, se dirigent pour le pesage, le tri et la vente de leur produit, et cela sous **le contrôle des représentants des groupements**.

L'opération de mise en vente regroupe les représentants des groupements, **les gardes pêches** et **les représentants des centres de purification**. Ces derniers sont les seuls acheteurs habilités à s'approvisionner en palourdes. En effet, le "document de transport", premier maillon de la traçabilité, est octroyé par **les gardes pêches** exclusivement aux représentants des centres de purification. Une liste officielle est transmise au début de chaque campagne aux directions et arrondissements des pêches concernés.

Ces points de collecte constituent donc **les lieux de rencontre entre l'offre des groupements et la demande des représentants des CPE** (listés auprès des CRDA). **Après une négociation sur les prix** et les quantités de la marchandise, le "garde pêche" se charge de délivrer aux représentants des CPE un « **document de transport** », comprenant les informations relatives à la zone de collecte, le poids total de la marchandise et le centre de purification destinataire.

Les CPE collectent les palourdes de différents sites de collecte et commencent la transformation des palourdes qui se limite à la purification du produit en vue de sa décontamination. Cette phase permet de ramener les paramètres biologiques et chimiques des palourdes aux seuils exigés pour la mise sur le marché et ce, notamment, par la diminution du taux de coliformes fécaux. La purification est une étape essentielle qui conditionne la qualité et la salubrité du produit fini avant sa mise sur le marché local ou étranger (Nouaili, 2007).



² Existe selon la configuration géographique de la région

Figure 1: Le circuit officiel de commercialisation de la palourde en Tunisie (Noua [A3] ili, 2007 [IR4] [IR5])

V. Les données chiffrées sur la production nationale en palourde

La production annuelle

L'évolution de la production durant la dernière décennie (2005-2015) a connu une relative stabilisation aux alentours de 500 tonnes par an entre 2005 et 2011. Toutefois, à partir de 2011, la production a connu une ascension progressive remarquable passant de 690 à plus de 1 600 tonnes; ceci s'explique par la recrudescence des activités de pêche illégale depuis la révolution tunisienne, qui ont atteint un pic historique en 2015 avec 1 680 tonnes.

Les 90 pourcent de cette production record proviennent de la région de Sfax qui a bénéficié d'un statut sanitaire favorable à la collecte et une demande en constante augmentation par les centres de purification (Fig. 2).

La valeur moyenne de la production durant les cinq dernières années (2010-2014) est de 3,2 millions TND (près de 1,4 million d'Euros), soit une contribution de près de 3,3 pourcent du total de la production nationale en valeur des produits de la pêche durant la même période (Fig. 3).

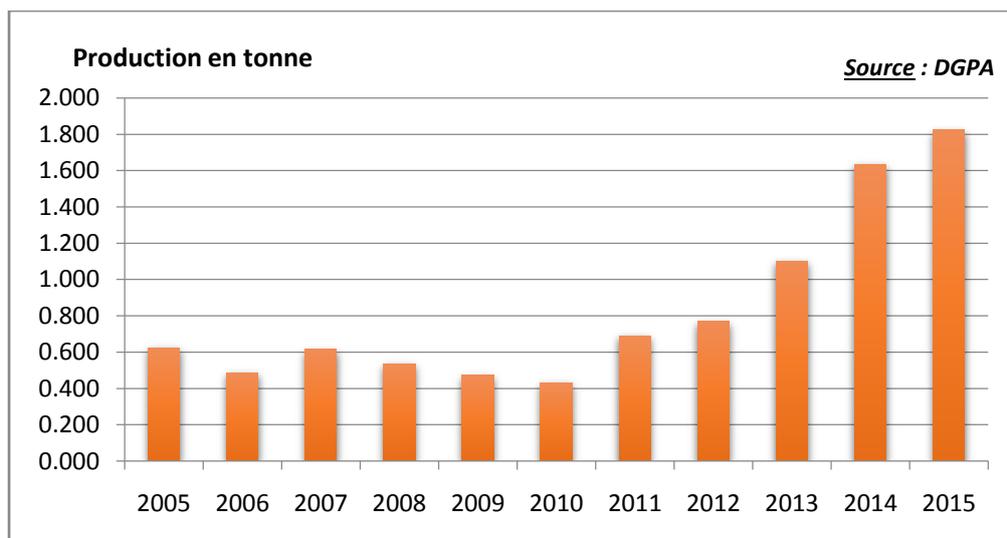


Figure 2: Évolution de la production en quantité de la palourde durant la période 2005 – 2015

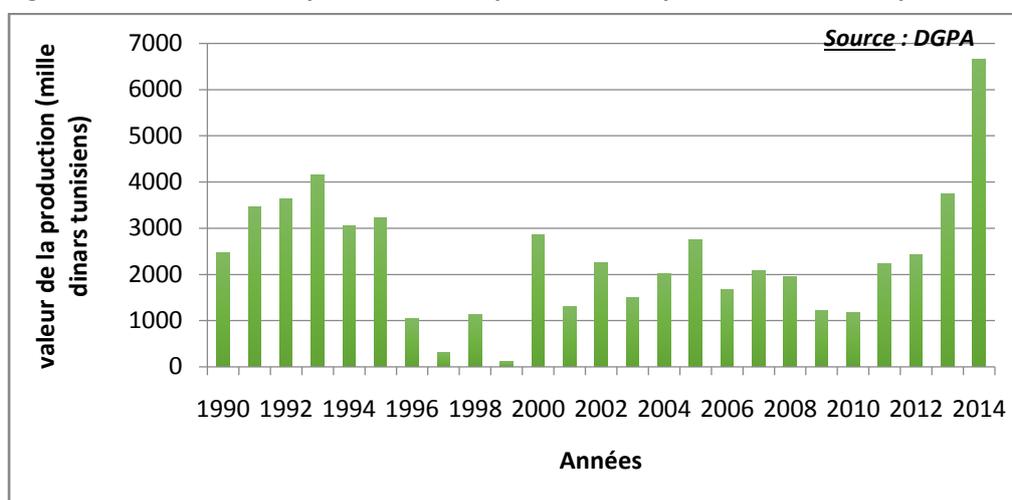


Figure 3: Évolution de la production en valeur de la palourde durant la période 1990 – 2014

La production mensuelle

La production mensuelle de la palourde (Fig. 4) connaît, elle aussi, une importante fluctuation qui se traduit par un maximum de production pendant les deux derniers mois de l'année, avec un pic au mois de décembre, et un minimum de production pendant les mois d'octobre, de janvier et de mai.

L'augmentation de la production au cours du dernier trimestre de l'année est la conséquence de la forte demande du marché européen, qui coïncide avec les fêtes de fin d'année, période pendant laquelle la consommation augmente considérablement.

Le fléchissement de la production à partir le mois de janvier est dû, d'une part à une raréfaction de la ressource, et d'autre part à une demande moindre qu'en période de fin d'année.

Pendant la fin de la campagne, les palourdes préparent leur cycle reproductif. Par ailleurs, les professionnels de la filière affirment que la palourde collectée à cette période résiste peu à la manutention, ce qui augmente le taux de mortalité dans les centres.

Pour ce qui est du deuxième pic du mois de mars, il est dû essentiellement à un accroissement de la demande du marché européen, qui connaît une forte croissance de la demande pendant la fête des Pâques. Nous ajoutons également que cette période coïncide en Tunisie avec la période des vacances scolaires durant laquelle l'effort de pêche augmente considérablement.

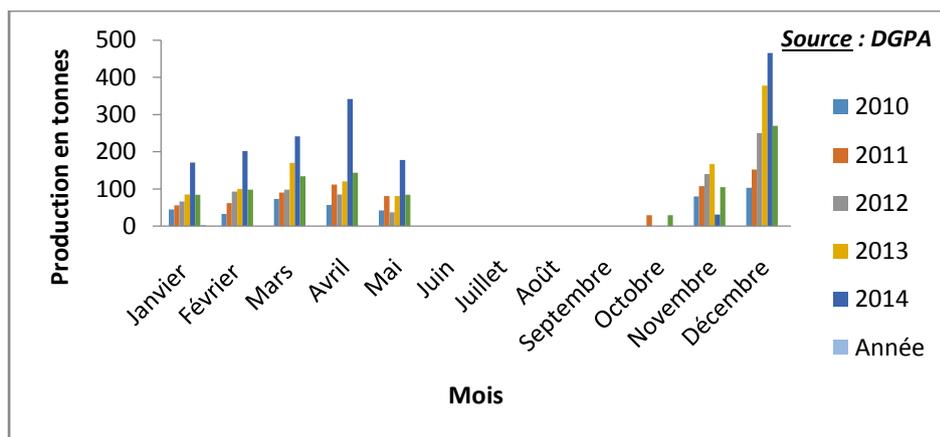


Figure 4: Évolution de la production mensuelle de la palourde (2010 – 2014)

La production régionale

La quasi-totalité de la production nationale en palourde (99 pourcent) provient du Sud de la Tunisie (Fig. 5), mais la répartition géographique de cette production diffère d’une région à une autre.

Les gouvernorats de Sfax et de Gabès constituent les zones les plus productives de la Tunisie, en totalisant un apport moyen de près de 86 pourcent de la production pendant les quatre dernières campagnes. Cette importante contribution des régions du Sud se traduit par l’abondance de la ressource et les caractères intrinsèques des zones de production de ces régions connues par un estran vaste et des marées importantes.

Si les régions de Gabès et Médenine présentent une contribution assez faible, respectivement 22 pourcent et 14 pourcent, comparativement à la région de Sfax (64 pourcent), ceci s’explique du fait que, durant ces dernières années, les zones de production de ces deux gouvernorats ont fait maintes fois l’objet de fermeture pour des raisons d’ordre sanitaire (présence de biotoxine).

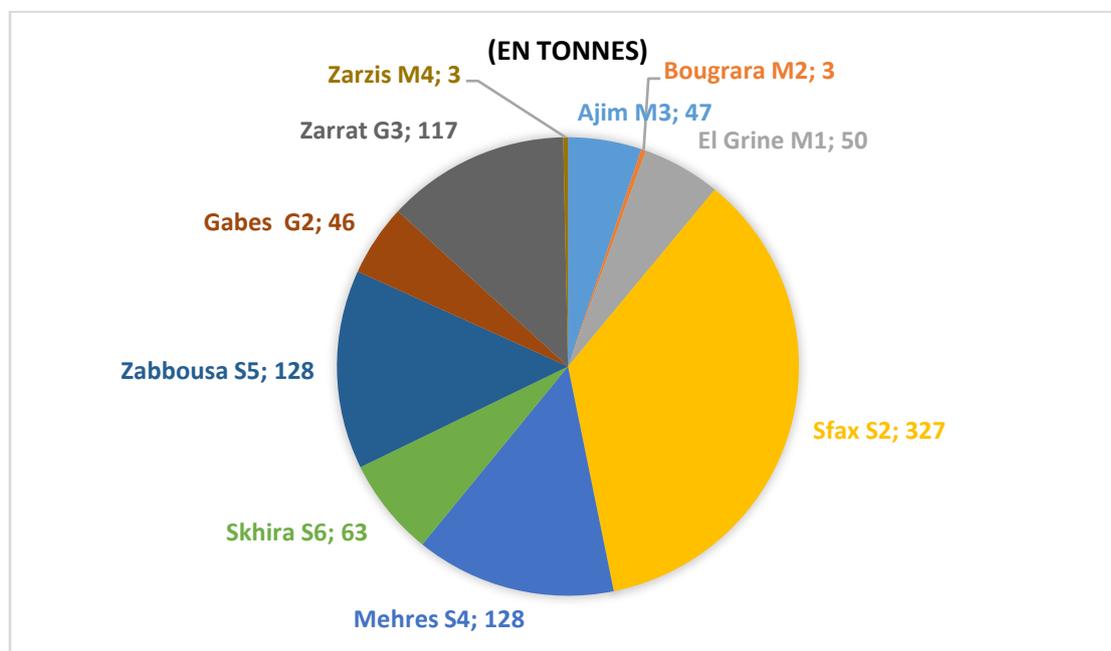


Figure 5 : Contribution des zones de collecte dans la production nationale de la palourde, 2005-2014

Résultats d’évaluation du stock de palourde

La palourde n’a fait l’objet que de quelques travaux ponctuels et sporadiques se limitant le plus souvent à une aire géographique assez restreinte.

Parmi ces travaux, l'on peut citer ceux de Medhioub (1986-1987) qui a tenté d'apprécier l'état du stock en particulier dans les zones de production de Sfax. L'étude d'évaluation des stocks des bivalves dans la zone Estran des côtes tunisiennes, entreprise par l'INSTM dans le cadre du projet de recherche « ESREB: Evaluation des Stocks de Ressources et des Ecosystèmes Benthiques» pendant la période 2002/2005 et qui inclut les trois gouvernorats du sud et le lac de Bizerte, a révélé un large potentiel d'exploitation des coquillages à valeur commerciale dont entre autre la palourde avec des concentrations pouvant parfois dépasser les 400 spécimens par m².

Les dernières travaux de recherches sur ce thème ont été traités par Zamouri-Langar (2010) durant les campagnes de pêche 2004-2006 et ont concerné l'ensemble des zones de production de la palourde. L'évaluation du stock a été abordée par l'utilisation de deux méthodes:

- Les modèles globaux (Schaefer et de Fox) en utilisant des séries statistiques de production et d'effort de pêche qui sont disponibles dans les archives de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
- L'évaluation directe: l'abondance et la biomasse de la population de *Ruditapes decussatus*, ainsi que de leurs variances associées, ont été estimées à l'aide de la méthodologie utilisée pour l'évaluation du stock des palourdes du bassin d'Arcachon (Bertignac et al. 2001).

Les travaux de recherche susmentionnés (Zamouri-Langar, 2010) recommandent une production optimale ne dépassant pas les 700 tonnes au-delà de laquelle le stock sera considéré en péril (AFPD, 2016).

Chapitre 2: La filière palourde dans les zones d'études (S5, G2)

I. Présentation des zones d'étude (S5 et G2)

Délimitation de la zone d'étude (S5)

Faisant partie du Golfe de Gabès, la Zaboussa (nom qui signifie olivier sauvage datant de l'époque latine qui était Ad Oleastrum) se situe au large de la localité d'El Hchichina dans la délégation de Ghraïba du gouvernorat de Sfax, à 70 km environ au sud de la ville de Sfax (Fig. 6).

Appartenant à la zone de code sanitaire S5, le site d'étude correspond à une région s'étendant du sud Oued Maltine au port de Zaboussa (Tab.3).

Tableau No 3: Délimitation de la zone S5 (Nouaili, 2007)

Nom de la zone	Zaboussa	
Numéro du code sanitaire	S5	
Limite géographique (physique)	Nord	Oued Maltine
	Est	Ilots Kneiss
	Ouest	Hchichina
	Sud	Port de Zaboussa
Coordonnées géographiques de la zone S5 (15 km de longueur)	Ras Younga Sud 34° 24'30'' N 10° 21'15'' E Ras Ferichatt 34° 20'50'' N 10° 12'30'' E	
Longueur de la zone cible du projet	2 km	
Cours d'eau	Oued Maltine, Oued wadrane, Sabkha Hchichina	
Accessibilité	Difficile à moyennement facile	

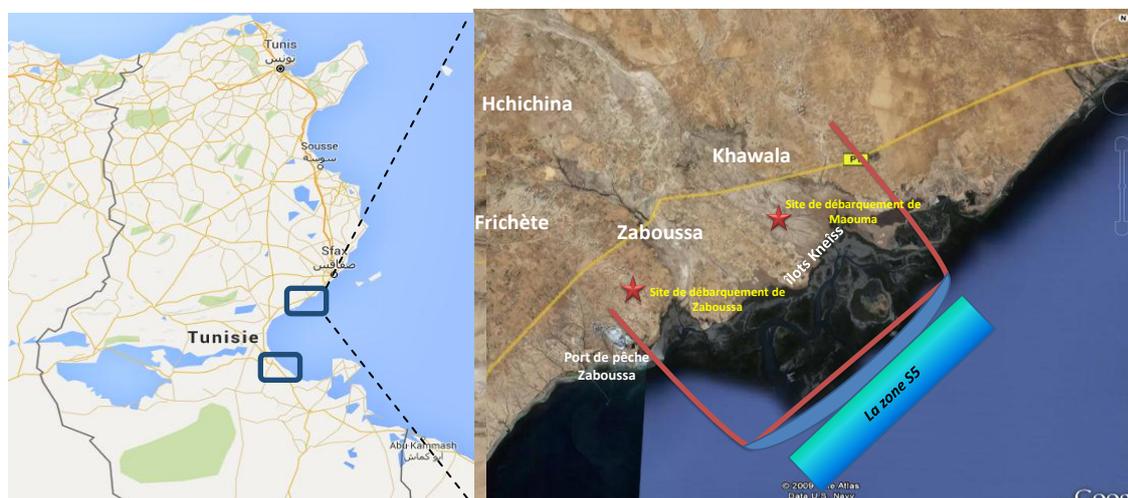


Figure 6: Vue satellitaire de la zone d'étude S5

Contexte de développement

La zone S5 fait partie du Golfe de Gabès et se situe au large de la localité d'El Hchichina dans la délégation de Ghraïba du gouvernorat de Sfax. A 70 km au sud de Sfax, cette zone se caractérise par un archipel nommé **Kneïss** qui est constitué de 4 îlots dont le plus important est l'île de Bessila qui couvre environ 480 ha, se présentant sous une forme grossièrement circulaire, avec un diamètre maximal de 2,5 km, très basse, à sol marécageux et riche en population ornithologique.

La zone est caractérisée par des oueds sous-marins (chenaux de marée) et les étendues de hauts-fonds qui les entourent, ainsi que les schorres et slikkes qui représentent les éléments majeurs du linéaire côtier de la zone, auxquels, s'ajoutent les vastes étendues de végétations halophiles présentes sur le continent (sebkhas). Ces occupations très diverses mais qui représentent une entité spécifique, totalisent plus que 20 000 Ha de surface et offrent à l'avifaune un habitat très apprécié et convoité par les oiseaux migrateurs qui atteignent des centaines de milliers.

Quant à l'activité de la pêche à pied de la palourde, il est important de souligner qu'en dehors des actions du projet TCP/TUN/3203 « renforcement du rôle des femmes pêcheurs à pied dans la filière palourde » ou l'intervention de l'ACG et de l'AFPD dans des projets de développement rural, les pêcheurs à pied n'ont, en aucun moment, connu des mesures en leur faveur telles que l'accès à la formation, l'encadrement ou des aides en nature.

Par ailleurs, le projet FAO a permis de sensibiliser la population quant à l'intérêt de bien gérer la ressource palourde et les concepts d'un développement durable. De plus, il a tenté d'initier les pêcheurs au grossissement de la palourde et a distribué à ces derniers du matériel de pêche (paire de bottes, faucillons, gants, seaux, tenues imperméables) (AFPD, 2016).

Délimitation de la zone d'étude (G2)

Tableau No 4: Délimitation de la zone G2 (Nouaili, 2007)

Nom de la zone	Kettana	
Numéro du code sanitaire	G2	
Limite géographique (physique)	Nord	Oued Ashana
	Est	Kettana, Zerkine, Lymaya
	Ouest	Méditerranée
	Sud	Oued Om El Abader
Coordonnées géographiques de la zone G2 (15 km de longueur)	33° 49'10'' N 10° 10'50'' E 33° 42'30'' N 10° 19'50'' E	
Longueur de la zone cible du projet	20 km	
Cours d'eau	Oued Om El Abayer, Oued Zerkine, Oued El Fard, Oued El Ashanna	
Accessibilité	Difficile à moyennement facile	



Figure 7: Vue satellitaire de la zone d'étude G2

Contexte de développement

Au plan administratif, la zone G2, formée par trois localités (Kettana, Zerkine et Lymaya) fait partie du secteur administratif rattaché à la Délégation de Mareth et au Gouvernorat de Gabès.

La population de la zone du projet est d'origine berbère nomade appartenant à plusieurs tribus ou «Archs» qui se sont sédentarisées au cours du temps. La croissance démographique a été au sein de la délégation de Mareth, relativement rapide au niveau urbain. Elle est passée de 8 146 habitants en 1984 à 13 848habitants en 1994 (PGDOE, 2014).

Les populations de Kettana et Zerkine pratiquant l'activité de pêche sont en majorité des populations qui habitent en agglomération proche de la RN1 (route nationale qui relie Gabès à la frontière libyenne) à une distance de 2 à 5 km de la mer, le reste vit à proximité de la mer dans une zone nommé Oued lahjal.

Située à 18 km au sud de Gabès, Kettana est la plus grande localité du point de vue géographique et démographique et compte 10 000 habitants sur une superficie de 8 000 Hectares. Profitant de sa position sur la RN1, cette zone présente un potentiel industriel et touristique important. En effet, la zone est connue pour la série des boutiques artisanales qui bordent la route et offrent par conséquent un mélange de produits spécifiques à la zone. Kettana est aussi connue à l'échelle nationale pour la qualité de ses grenades, qui représentent un symbole pour la zone.

Au sud de la G2 à 40 km de Gabès, on trouve Lymaya, une localité bordée au nord par Oued Zerkine et au sud par le port de Zaratt, caractérisée par une population vivant à proximité du rivage et très attachée à la mer.

Concernant l'activité de la pêche à pied, on note que, contrairement aux autres zones en voisinages à savoir la G1 et la G3, les pêcheurs de la zone G2 n'ont jamais bénéficié d'appuis d'ordre technique ou financier.

II. Potentialité de l'offre

a)La Production locale dans les zones d'étude

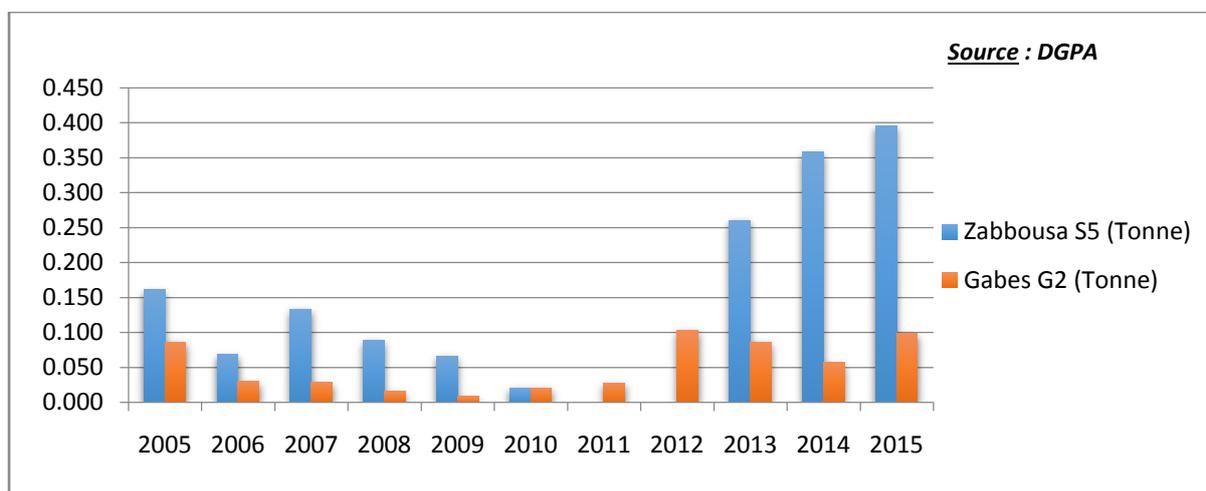


Figure 8: Évolution de la production annuelle en palourde à S5 et G2

Depuis 2011, la production a significativement augmenté pour atteindre une production record de 1 600 tonnes à la S5 en 2016 et 100 tonnes à la G2 en 2015, ceci peut être expliqué par la recrudescence des activités de pêche illégale depuis la révolution tunisienne qui se manifeste par le non-respect des périodes de fermetures sanitaires et par l'augmentation des prix de la palourde ce qui a induit une augmentation significative du nombre de pêcheurs et par conséquent des quantités débarquées.

Par ailleurs, la production dans les deux zones de l'étude est fluctuante. Sur la moyenne des 5 dernières campagnes, la S5 a produit 324 tonnes, soit une contribution de 25 pourcent de la production nationale, alors que la G2 n'a contribué que de 6 pourcent de la production nationale pour une production moyenne de 74 tonnes/an.

En effet la production à la S5 est 5 fois plus importante que celle de la G2 et ceci en relation avec:

- La productivité de la zone
- Nombre de pêcheurs à pied
- Nombre de jours de fermeture pour des raisons sanitaires.

Les pêcheurs de la zone S5 ont toujours bénéficié d'un nombre supérieur de jours autorisés à la collecte que ceux de la zone G2 avec une moyenne de 114 jours contre 68 jours pour la zone G2 qui fait face souvent à un nombre excessif de fermetures pouvant même arriver à 135 jours pour un potentiel de 140 jours possibles (campagne 2015[A6]-2016[IR7]).

Tableau No 5: Évolution de la production, effectif des pêcheurs et nombre de jours de travail dans la zone de production S5 (CRDA Sfax, 2016)

Campagnes de pêche	2013	2014	2015	Moyenne
Production annuelle (tonnes)	260,082	358,167	395,997	320
Effectif pêcheurs	288	432	505	408
Nombre de jours de travail effectif (jours)	102	140	102	115
Part dans la production nationale	23%	22%	27%	25%

Tableau N 6: Évolution de la production, effectif des pêcheurs et nombre de jours de travail dans la zone de production G2 (CRDA Gabes, 2016)

Campagnes de pêche	2013	2014	2015	Moyenne
Production annuelle (tonnes)	85,952	57,517	97,980	74
Effectif pêcheurs	260	290	350	300
Nombre de jours de travail effectif (jours)	62	53	90	68
Part dans la production nationale	8%	3,5%	6%	6 %

Chapitre 3: La chaîne de valeur de la filière palourde (G2, S5)

Cette partie de l'étude détaille les caractéristiques socioéconomique des différents acteurs de la chaîne de valeur sur les sites cibles S5 et G2, afin d'identifier le rôle de chacun et les interactions qui existent ainsi que les contraintes et/ou les enjeux qui mettent en péril leur activité.

En effet, La chaîne de valeur de la filière palourde comporte 2 grands maillons essentiels: le maillon production et commercialisation primaire du produit (groupement de développement et d'exploitation de la palourde et collectrice) et le maillon transformation et commercialisation secondaire (CPE et importateur).

I. Les acteurs de la production et de la commercialisation primaire du produit

Les acteurs de la production primaire de la palourde traitant en amont de la filière, présentent une organisation différente dans les deux sites d'étude.

Au niveau de la G2 on trouve les:

- Les pêcheurs/euses à pied
- Les intermédiaires
- Le groupement de développement de la pêche G2

Alors qu'au niveau de la S5 le groupement est absent (écarté du circuit de commercialisation depuis la révolution en 2011) et l'organisation de la filière se limite en son amont aux pêcheurs à pied et aux intermédiaires/transporteurs.

1.1 Les pêcheurs/euses à pied

Tableau No 7: Le profil sociodémographique des pêcheurs/euses à pied dans les zones d'étude

Statut social	Zone de collecte				Observations
	S5		G2		
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Pêcheurs à pied	15%	85%	4%	96%	Au niveau de la G2, l'activité de pêche à pied de la palourde est une activité quasi-féminine, on ne dénombre que 20 à 30 hommes sur un nombre total estimé à 400 pêcheurs à pied.
Moyenne d'âge (ans)	48	41	56	47	Au niveau de la G2, l'échantillon interviewé est âgé entre 22 et 85 ans. Les pêcheuses à pied âgées entre 22 et 35 ans ne représentent que 16% de l'échantillon, ceux entre 35 et 50 ans représentent une majorité de 46% et les plus âgés représentent 38%. Les femmes interviewées expliquent la faible proportion de jeunes de par le fait que c'est une activité pénible, moins rentable, qui demande beaucoup de patience et de technicité, choses que les jeunes femmes, éduquées et de plus en plus intégrées dans la société dans son ensemble, refusent catégoriquement. Un tel constat met en péril le futur de la filière.
Moyenne d'années d'expérience	20	21	31	22	
Activité principale	15%	85%	25%	79%	Pour la majorité des femmes, l'activité de collecte est une activité principale. D'autres sont actives dans les activités agricoles ou artisanales et ne pratiquent la collecte que durant le mois de décembre quand le prix de la palourde devient plus motivant. Les hommes interrogés sont chargés d'autres activités génératrices de revenus (agriculture, commerce...) et viennent sur les sites de collecte pour accompagner leurs femmes et/ou pour les aider durant l'activité de pêche à collecter 1 ou 2 kg de plus afin de contribuer à l'amélioration du revenu familial.
Moyenne des personnes actives vivant sous le même toit	1	1,5	1	1,32	58% des pêcheuses à pied n'ont qu'une seule personne active vivant sous le même toit qui sont à 90% leur mari, père ou frère et qui travaillent en grand pourcentage comme des ouvriers indépendants dans des activités agricoles familiales ou pour des privés; alors que pour 8% des pêcheuses à pied leur revenu familial dépend exclusivement de l'activité de collecte.
Niveau d'instruction	20% Analphabète	44% Analphabète	25% Analphabète	32% Analphabète 56% Niveau	Malgré les efforts déployés par l'état depuis l'indépendance en matière de généraliser l'éducation, dans les zones rurales et dès l'âge de la

	80% Niveau primaire)	31% Niveau primaire 15% Niveau secondaire	75% Niveau primaire	primaire 9% Niveau secondaire 1% Niveau universitaire	puberté, une aire de déplacement bien délimitée est assignée à la jeune fille car les parents sont très soucieux du code traditionnel de l'honneur. Les femmes interrogées déclarent qu'il est encore courant que les filles soient les premières à être retirées de l'école à la moindre difficulté rencontrée (redoublement, augmentation de la charge de travail de la mère par une nouvelle naissance ou une maladie, etc.).
Etat civil	90% mariés	30% célibataire 70 % mariée	100% mariés	20% célibataire 71% mariée 4% divorcée 4% veuve	La moyenne d'âge assez élevée explique que la majorité des pêcheuses pied sont mariés.
Moyenne du nombre d'enfants à charge	2,5	2	3,5	2,6	
Le réseau électrique et approvisionnement en eau potable	100%	100%	100%	100%	La tâche d'approvisionnement en eau semble ne pas constituer un souci pour les pêcheurs/euses à pied au niveau des deux sites d'étude.
Réseau d'assainissement	0%	0%	0%	0%	Il est très rare de trouver des réseaux d'assainissement dans les zones rurales en Tunisie.
Distance du dispensaire (km)	4	4	2,2	2,2	
Distance école (km)	4	4	1	1	
Affiliation CNSS	50%	3%	75%	0%	Les hommes ont tendance à s'affilier à la sécurité sociale pour bénéficier des carnets de soin (valables pour leurs femmes et enfants). Les femmes, elles, affirment qu'elles ne connaissent pas les procédures d'affiliation et elles pensent que l'instabilité de leur revenu reste toujours un handicap pour payer les cotisations trimestrielles.

Les pêcheuses à pied lors de la campagne de collecte

La collecte des palourdes constitue **l'activité principale** pour la majorité des femmes dans les deux sites de collectes, contrairement aux hommes (généralement leurs époux) où l'activité de collecte constitue une activité supplémentaire à la pêche par embarcation, l'agriculture ou la commerce.

Les résultats de l'enquête montrent qu'en moyenne deux proches pratiquent ensemble la collecte de la palourde ce qui signifie l'importance de cette activité en tant que source de revenu pour la famille et prouve que la pratique de la pêche à pied de la palourde dans la zone S5 et G2 est un phénomène social important qui caractérise la région et touche toute la population.

L'attachement à cette activité est lié aux points suivants:

- Le libre accès au rivage et l'absence des coûts d'entrée;
- L'absence du besoin d'une qualification professionnelle (formation/technicité spécifique,...);
- Le faible coût d'investissement (contrairement à l'agriculture et l'artisanat);
- La facilité de commercialisation de la ressource.

Accès au site de collecte

Il faut rappeler cependant que la détention d'un permis de pêche à pied ou encore d'une « Autorisation de pêche », délivrée par le chef d'arrondissement des CRDA pour une durée d'un an renouvelable, est obligatoire pour pratiquer cette activité. L'accès au site de collecte est libre pour les hommes comme pour les femmes et aucune ségrégation d'ordre sexuelle n'est tenue en compte dans ce contexte.

Selon la distance qui les sépare du rivage, les pêcheurs/euses à pied ont accès aux sites de collecte, soit à pied, soit moyennant un moyen de transport, le tableau suivant explique les modalités de transport selon leurs différents lieux de résidence dans les deux zones S5 et G2.

Tableau No 8: Moyen d'accès au site de collecte pour les pêcheurs (euses) de la G2 et S5

Zone de collecte		Moyen de transport		
		Camionnette et Barque	Camionnette	A pied
G2	Kettana	0%	29%	71%
	Zerkine	0%	82%	18%
	Lymaya	0%	0%	100%
S5	Zaboussa	0%	80%	20%
	Maouma	30%	60%	10%

A l'exception des pêcheurs/euses à pied de Lymaya au niveau de la G2 qui bénéficient de la proximité des sites de collecte, la majorité ont recours à des intermédiaires qui les transportent aux sites de collecte.

Ces intermédiaires se comportent comme des chefs de groupes des femmes qu'ils transportent. Par ailleurs les pêcheuses à pieds ne travaillent pas d'une façon indépendante mais en groupe de 15 à 20 femmes ayant souvent des liens de parenté très proches.

Si nous comparons les deux zones S5 et G2, nous remarquons que le nombre de transporteurs est assez différent. En effet, nous dénombrons un seul transporteur à Zerkine et deux à Kettana au niveau de la G2. Par contre, la dépendance des femmes pour le transport est plus accentuée à la S5 où nous trouvons plus de quarante transporteurs.

L'activité de collecte A

Dès que la marée est basse, les groupes de pêcheuses à pied s'acheminent vers les zones de production où elles se dispersent tout au long de l'estran. Après le repérage des marques de la palourde (les deux trous des siphons), les pêcheuses éjectent ce bivalve de son habitat à l'aide du faucillon et le mettent dans un récipient pour le stocker temporairement avant sa commercialisation (Nouaili, 2007).

Les divers entretiens menés à la G2 nous ont permis de constater que les quantités ramassées quotidiennement varient entre 1 et 10 kg voire même 20 kg pour les femmes les plus douées. La moyenne pondérée calculée à partir des déclarations des pêcheuses à pied interrogées, nous ramène à une moyenne de 3 kg/jour/personne.

Tableau No 9: La prise par unité d'effort par saison sur les trois sites de collecte de la G2 (en kg)

Zone de collecte	oct-nov-déc	jan-fév-mars	avril-mai	Moyenne de production/pêcheur à pied
Kettana	4,33	2,5	2,7	3
Zerkine	4,5	2,5	1,8	3
Lymaya	4	2	1,2	2
Moyenne de production /jour/pêcheurs à pied (kg)	4	2	2	3

Les témoignages des pêcheurs/euses à pied et l'analyse des données numériques confirment que la production de palourde à Lymaya est plus riche du point de vue quantitatif, mais en matière de qualité (taille et couleur) la zone de Zerkine reste toujours la meilleure. Les femmes de Lymaya nous ont confirmé qu'il leur arrive souvent de prendre un moyen de transport et de migrer vers Zerkine pour collecter des palourdes de grosse taille et à haute valeur commerciale.

Néanmoins, les pêcheurs/euses à pied de Zerkine et de Kettana souffrent de la propagation d'une phanérogame qui a colonisé beaucoup de sites riches en palourde et qui réduit leur production individuelle durant les dernières années.

Il est important de signaler aussi que cette quantité de palourde collectée quotidiennement est peu stable: elle varie en fonction de plusieurs facteurs tels que la période de collecte, la durée de fermeture et d'ouverture du site de collecte et même des caractéristiques intrinsèques du pêcheurs/euses à pied à savoir la tranche d'âge, l'expérience, la technicité, etc.

Les femmes affirment que les quantités collectées diminuent nettement vers la fin de la campagne pour n'atteindre que 1 à 1,5 kg alors qu'en début de campagne, elle peut dépasser les 5 kg surtout pendant les périodes de fêtes où les femmes déploient un effort supplémentaire pour tirer profit du prix élevé de leur produit qui atteint son maximum durant ces périodes.

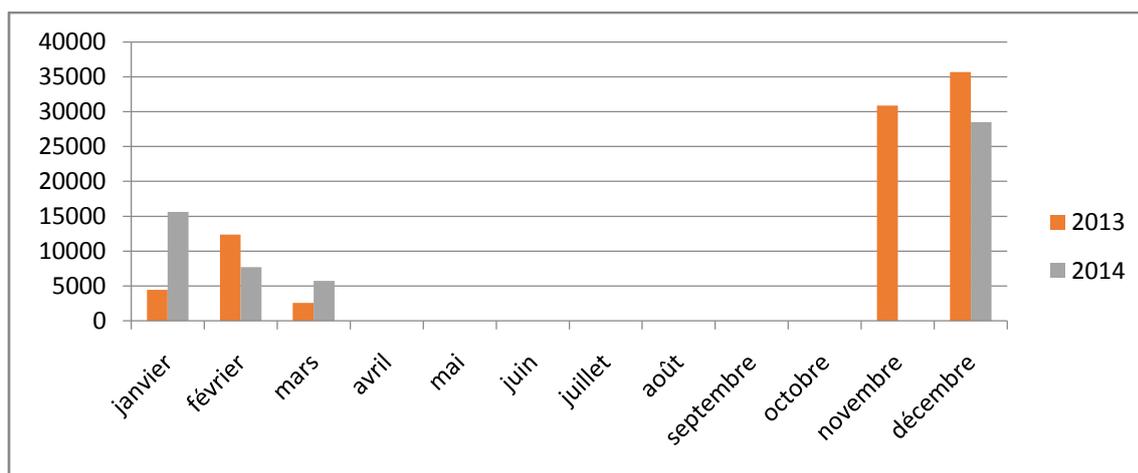


Figure 9: Variation saisonnière de la production dans la G2 en 2013 et 2014 (DGPA, 2015)

En effet, sur 140 jours possibles de pêche durant une campagne de 7 mois, les pêcheurs/euses à pied de la G2 souffrent en moyenne de 72 jours de fermeture pour des raisons sanitaires, soit 10 jours autorisés de travail /mois. L'exemple le plus flagrant est celui de la présente campagne (2015/2016) où l'activité de collecte n'a été autorisée que durant les cinq derniers jours de décembre 2015.

La pêche illicite

Halima Pêcheuse à pied à Oued l'Ahjal (G2), célibataire, âgée de 24 ans : « J'ai quitté l'école à l'âge de 16 ans et depuis, je collecte les palourdes avec ma mère, ma sœur et mes cousines. Au début de la campagne, je gagne une moyenne de 8 TND/jour pour 3 Kg de palourdes collectées. Vers la fin de la saison de pêche et avec la diminution des quantités collectées et la chute des prix, mon revenu touche à peine les 5 TND/jour.

Mon père est handicapé et l'activité de collecte est notre principale source de revenu. Pour subvenir à nos besoins financiers, on est souvent obligé de pêcher même durant les périodes de fermeture sanitaire ».

La pêche à pied constitue l'activité principale pour 80% des pêcheuses à pied de la G2, dont 60% d'entre elles n'ont qu'une seule personne active vivant sur le même toit (un frère, père ou mari travaillant en tant qu'ouvrier journalier). Pour 10% de l'échantillon interviewé, toute la famille dépend uniquement du revenu généré par l'activité de collecte.

Par ailleurs, le recours à la pêche illégale constitue une stratégie d'adaptation à l'amenuisement des revenus pendant la longue durée de fermeture des sites pour ces pêcheuses à pied. Les femmes de la zone déclarent que cette activité ne leur permet pas de satisfaire leurs besoins économiques à cause de leurs faibles revenus et de la diminution continue du stock des palourdes surtout au niveau de la zone de production G2. Ceci justifie, toujours selon elles, le recours à de telles pratiques illégales.

En effet, la pêche illégale de la palourde se traduit par:

- Le non-respect de la taille réglementaire:

68% des femmes interrogées ne connaissent pas la taille réglementaire de la palourde (35 mm) ou disposent d'une information erronée.

- La pêche durant les périodes de fermeture sanitaire:

Les femmes affirment que la fermeture répétée des sites de collecte met leur revenu en péril. Elles sont obligées d'aller aux sites de collecte discrètement et de rentrer avec les palourdes illégales chez elles où des trafiquants passent et achètent leurs produits à des prix très bas.

On note qu'il est difficile d'estimer le nombre de ces femmes, mais selon nos entretiens avec les différents acteurs, plus de 30 pourcent de la population pratique cette pêche.

- La pêche sans autorisation:

86% des pêcheurs/euses à pied ont des autorisations de collecte, ce volet ne présente pas un vrai problème; le reste sont nouvellement recrutées dans l'activité.

- La pêche avec des engins prohibés:

Cette pêche se manifeste par l'utilisation de la fourche (Forka) au lieu du faucillon, cette technique est souvent utilisée à Kettana et Zerkine.

Enterrement des petites palourdes:

Durant les périodes de fermeture il est interdit de collecter et de vendre les palourdes, mais l'accès au rivage reste toujours autorisé.

Par ailleurs, certaines femmes collectent les petites palourdes surtout durant les périodes estivales puis les enterrent en masse, espérant les recollecter pendant la période de décembre. Cette pratique est strictement interdite: taux de mortalité élevée qui touche 90 pourcent des sujets (voire la mauvaise manipulation: enterrement et non pas ensemencement) avec un risque de transmission des maladies d'une zone à l'autre.

Les pêcheurs/euses à pied hors des périodes autorisées à la collecte

Activité des pêcheurs/euses à pied hors des périodes autorisées à la collecte

Durant les périodes de fermetures des sites de collecte, 38 pourcent des pêcheurs/euses à pied de la G2 sont actifs/ves dans plusieurs domaines à savoir l'agriculture en tant qu'ouvrier/ère salarié/e, l'artisanat et la broderie pour les femmes qui bénéficient de ce savoir-faire ou dans l'élevage pour une minorité qui dispose d'un capital financier suffisant pour mener ce genre d'activité.

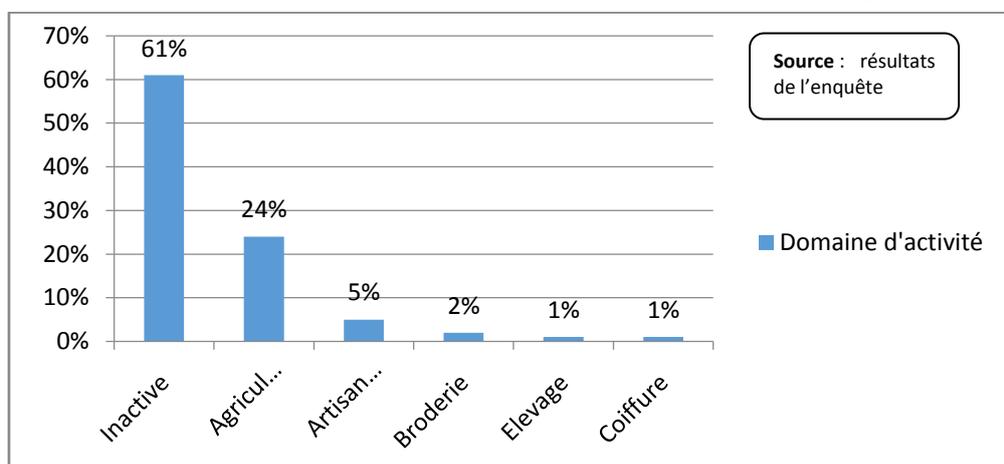


Figure 10: Activité des pêcheuses à pied hors des périodes autorisées à la collecte

La majorité 62 pourcent des pêcheuses à pied) ont des activités non-rémunérées hors de la campagne de pêche. Elles restent chez elles pour les activités ménagères et/ou elles contribuent dans des activités agricoles familiales qui les aident à subvenir à leurs besoins. Ces dernières sont généralement issues des familles les plus pauvres où elles ne disposent ni de financement ni d'un savoir-faire pour mener d'autres activités génératrices de revenus.

Cependant, l'absence d'une activité compensatrice lors des fermetures des sites de collecte les rend plus vulnérables et réduit leur niveau de vie et leurs moyens de subsistance, ce qui les oblige par conséquent à mettre plus de pression sur la ressource, généralement par des moyens illégaux.

Les pêcheuses à pied et leurs préférences d'activités génératrices de revenus (AGR)

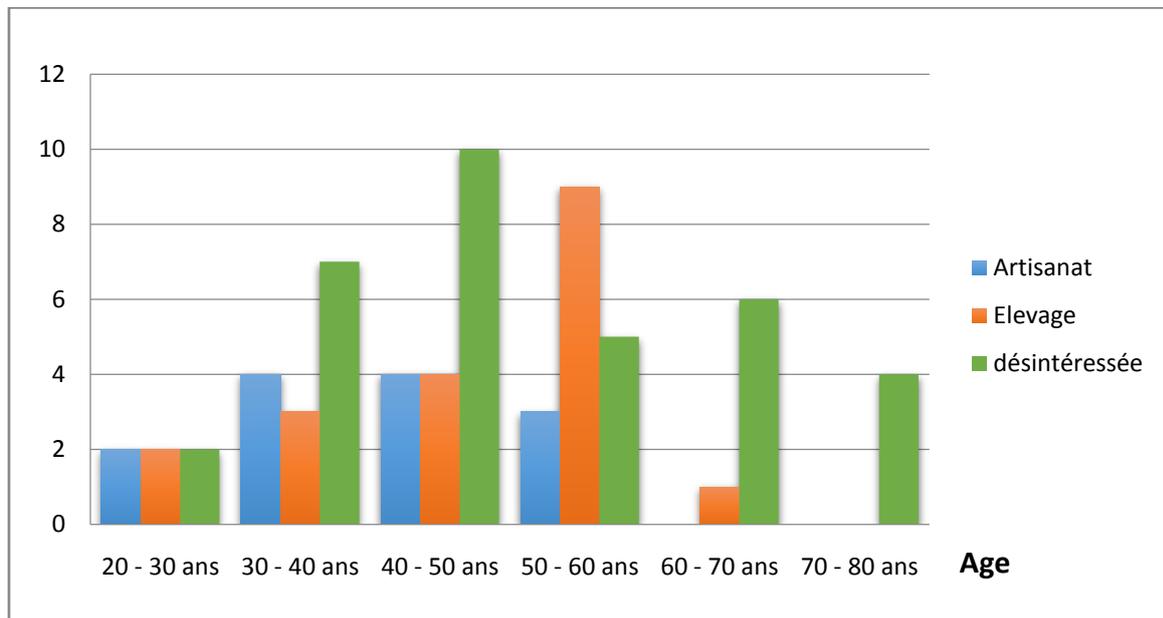


Figure 11: Préférences des pêcheuses à pied en matière d'activités génératrices de revenus

Les résultats de nos enquêtes au niveau de la G2, montrent une certaine réticence des femmes vis-à-vis de l'entrepreneuriat. En effet, **61 pourcent** de l'échantillon interviewé refuse d'entamer un projet via les microcrédits, et explique leur réticence par :

- Leur occupation familiale (rappelons que la majorité des pêcheuses à pied sont des femmes mariées ayant en moyenne 2 enfants à charge et âgées de plus de 45 ans);
- L'aire de déplacement très limitée qui les empêche de découvrir les opportunités d'investissement;
- Le manque de garanties et leur faible autonomie pour accéder aux micros crédits;
- La méconnaissance totale des circuits d'accès aux microcrédits et des avantages octroyés à ce niveau. Elles ont toujours peur d'être endettées;
- La difficulté d'accès aux marchés pour la commercialisation de leur produit. On tient à noter ici que le taux d'analphabétisme dans la zone et l'enclavement des femmes dans une aire de déplacement très limitée a créé une certaine passivité et naïveté qui les rend très réticentes envers toute activité qui sort de leur quotidien. Par ailleurs, elles refusent d'investir dans des domaines qu'elles ne connaissent pas. Il est recommandé de mettre en œuvre un travail de sensibilisation et d'encadrement dans ce sens.

Néanmoins, 25 pourcent des femmes âgées de plus de 45 ans considèrent que les activités d'élevage ovin sont les plus adaptées à leur contexte; vu:

- Leur parfaite maîtrise de ce type d'élevage;
- C'est une activité non coûteuse de point de vue temps;
- La commercialisation est facile et garantie.

Ces pêcheuses à pied déclarent aussi que leur engagement familial et leur situation financière les empêchent de se former dans d'autres créneaux qu'elles considèrent risqués. On note ici que plusieurs jeunes femmes de la zone ont déjà un savoir-faire en matière de quelques activités comme la broderie et le tissage des tapis mais elles les ont abandonnées par manque d'appui et d'accès aux circuits de commercialisation de ces produits. Ces antécédents ont laissé une mauvaise impression sur ce type d'activités génératrices de revenus.

Le reste des femmes interviewées (14 pourcent), dont la majorité est âgée de moins de 45 ans, veulent avoir des formations dans les activités artisanales et sont motivées par rapport à l'installation de projets et à l'accès au microcrédit. (Les activités artisanales préférées par ces femmes sont: la broderie, le tissage des tapis à points noués, la sparterie à base d'alfa et des feuilles des palmiers).

Les pêcheurs à pied sont les principaux acteurs de l'activité. En général il s'agit de femmes précaires, marginalisées, avec un niveau d'instruction très bas et une moyenne d'âge de 47ans; elles bénéficient d'une expérience et d'une endurance acquise sur le tas, moyennant un travail physiquement pénible, souvent dans un environnement naturel hostile.

Les pêcheurs/euses à pied souffrent de la fermeture répétée des sites de collecte, du manque d'appui et de l'absence d'autres sources compensatrices de revenus hors les périodes autorisées à la collecte.

Une des contraintes qui renforce la vulnérabilité des pêcheurs/euses à pied est leur hésitation envers l'installation de microprojets rémunérateurs et aussi leur mauvaise organisation dans des petits groupes contrôlés/dominés par un intermédiaire qui les écarte de la prise de décision et les remplace dans la négociation des prix.

1.2 Les intermédiaires

Certes la collecte de la palourde n'est qu'une étape de la chaîne; mais tenant compte du statut social des pêcheuses à pied dans leur environnement rural, ces dernières restent toujours dépendantes de trois facteurs essentiels:

- Le transport vers les sites de collecte;
- La centralisation du produit;
- La négociation des prix et la commercialisation du produit.

En effet ces tâches sont accomplies par des intermédiaires issus des communautés concernées et par conséquent entretenant des relations de parenté avec les pêcheuses à pied. Ils assurent leur déplacement, le transport, le tri et la pesée du produit. Ce sont de réels chefs de groupes.

Selon les témoignages des pêcheuses à pied, ces intermédiaires se sont intégrés dans le circuit de la filière car ils:

- ont des liens de parenté avec les groupes de femmes qu'ils transportent. Par conséquent, ils jouissent de la confiance des pêcheuses à pied et surtout de leurs familles.
- veillent à les faire bénéficier de quelques prestations de services (prêts, courses,...) tout au long de la campagne et même durant la période estivale ou les périodes de fermeture sanitaire. En effet, les pêcheuses à pied sont toujours endettées auprès de leurs chefs de groupe.
- détiennent les autorisations de pêche des pêcheuses à pied.

Le rôle des intermédiaires dans la filière palourde dans les deux zones est irréfutable. En effet, par exemple, les acheteurs (CPE) et à défaut de personnel, de moyens logistiques et de sites de débarquement aménagés, ne peuvent plus acheter une masse de 500 kg collectés par une centaine de femmes qui travaillent sur un littoral difficilement accessible qui dépasse 20 Km de longueur. C'est ainsi que cette tâche est confiée aux intermédiaires qui ramassent au début le produit de leur groupe (50 à 100 kg), puis le centralisent au groupement de développement et d'exploitation de la palourde (GDP) (cas de la G2) ou le vendent directement au CPE (cas de la S5). Selon le type d'accord entretenu avec les pêcheuses à pied et selon la spécificité de chaque zone (G2 et S5), les intermédiaires peuvent mener la même tâche mais ne fournissent pas forcément le même système de rémunération, nous identifions donc trois types d'intermédiaires (A, B et C).

Activités	Peser le produit	Transporter les pêcheurs à pied	Représenter un CPE
Types d'intermédiaires	Intermédiaire de type A (G2) <u>Intrants</u> : petite balance et un récipient <u>Cotisation</u> : (0,5 TND/Kg)		
	Intermédiaire de type B (G2 et S5) <u>Intrants</u> : Camionnette, petite balance et un récipient <u>Cotisation</u> : - A la S5 : 1 TND/Kg (Transport) + 0,5 TND/Jour (Pesée) - A la G2 : 2 TND/Jour (Transport) + 0,5 TND/Kg (Pesée)		
	Intermédiaire de type C (G2) <u>Intrants</u> : Camionnette frigorifique, petite balance et plusieurs récipients <u>Cotisation</u> : 2 TND/Jour (Transport) + 0,5 TND/Kg (Pesée) + 1 TND/Kg (Transport du produit au CPE)		

Figure 12 : Les différents types d'intermédiaires dans les deux zones de production G2 e

Seules les femmes de la G2, et qui habitent à proximité du rivage à des distances de moins de 3 km, ont recours aux intermédiaires de type A.

A Lymaya et Zerkine, la majorité des intermédiaires de type A sont des femmes pêcheuses à pied (7 à Lymaya et 1 à Zerkine) (figure 13) munies de petites balances qui assurent la pesée détaillée de la palourde pour d'autres pêcheurs à pied, généralement de leur famille. Cette activité est considérée comme supplémentaire et les aide à améliorer leurs revenus. Par ailleurs, ces femmes ne commercialisent pas le produit directement après la pesée mais sont obligées de passer par un autre intermédiaire de type C qui joue le double rôle d'acheteur et de peseur à la fois. Ces femmes ne sont pas indépendantes mais travaillent en fait comme des ouvrières chargées de la pesée pour d'autres intermédiaires plus puissants.

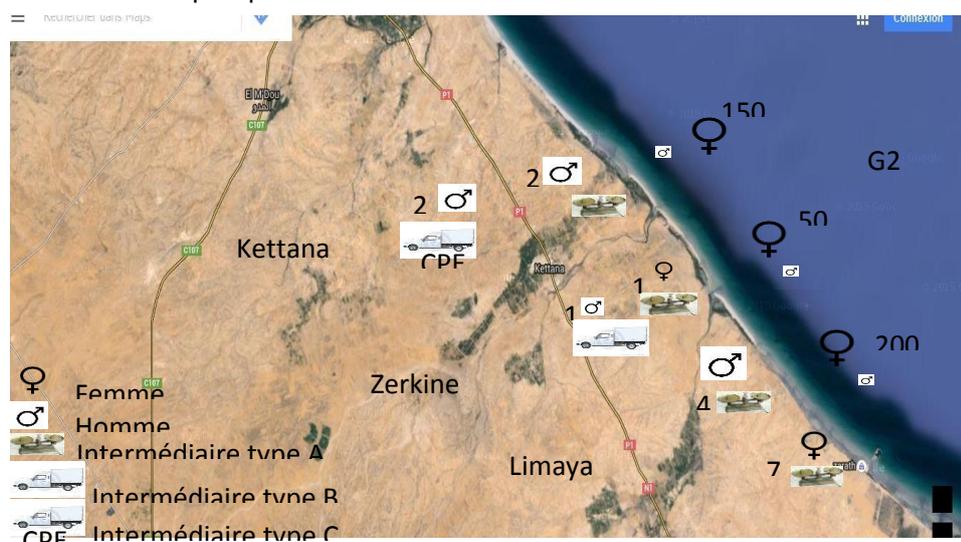


Figure 1213: Répartition géographique des intermédiaires dans la zone G2

Pour les intermédiaires de type B au niveau de la S5, le service de transport des femmes est assuré du lieu d'habitation jusqu'au site de collecte (un trajet entre 4 et 7 km) par des camionnettes inappropriées à ce type de transport, dans de mauvaises conditions et au mépris de la loi (sans assurances et autorisation administrative).

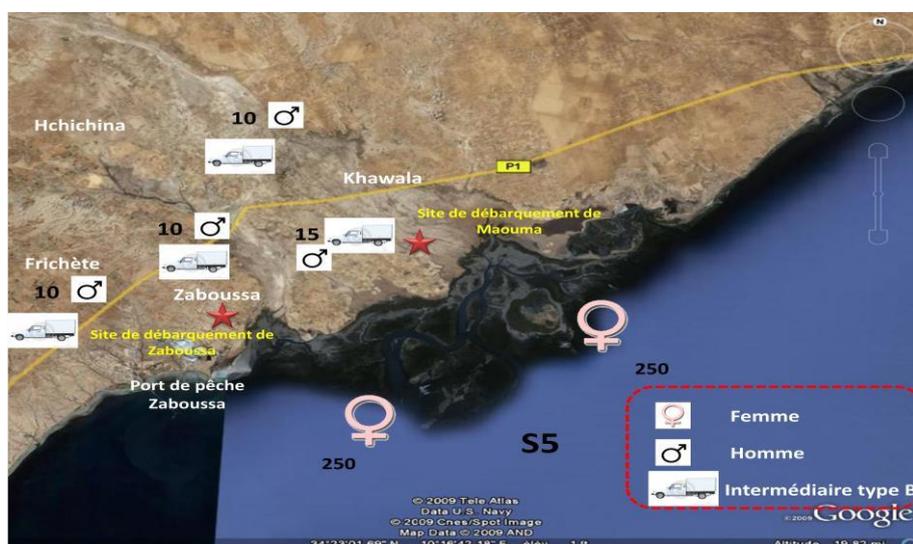


Figure 1314: Répartition géographique des intermédiaires dans la zone S5

Tout en tirant profit des mœurs et du code de l'honneur traditionnel, les intermédiaires maintiennent leur domination des femmes et s'opposent aux interventions extérieures qui risquent de réduire leur influence. Paradoxalement à leur rôle d'intermédiaire assurant une fonction d'une grande utilité en premier lieu pour les femmes et ensuite pour la filière, les intermédiaires profitent de la vulnérabilité des femmes et ont tendance à affaiblir le GDP censé cristalliser les efforts des femmes pêcheuses de palourde.

1.3 Le groupement de développement (GDP) de la Pêche G2

Historique

Fondé en 2004, le GDP de la G2, n'a connu qu'une seule assemblée générale en 2009, après son assemblée de constitution, hors de celle ayant eu lieu lors de la réalisation de la présente étude le 26 mai 2016.

Selon le témoignage des pêcheurs/euses à pied de la zone, le comité directeur élu en 2009 a bien mené ses actions durant les deux premières campagnes 2009/2011. Après la révolution tunisienne en 2011, le GDP perd le contrôle de l'activité et ses responsables ont démissionné informellement, à cause du:

- chaos qui a touché tous les secteurs après la révolution tunisienne en 2011 quia entraîné un manque d'appui au GDP et une absence relative du contrôle de l'activité de collecte par l'administration, d'où la propagation de la contrebande. Les pêcheurs/euses à pied ne trouvent donc pas utile de passer par le GDP pour commercialiser leur produit.
- la faible intégration des pêcheuses à pied dans le GDP.
- le manque des ressources humaines et financières; il ne dispose ni de local ni de moyens logistiques.
- la perte de confiance des pêcheuses à pied envers les responsables du GDP puisque toutes les organisations fondées avant 2011 sont considérées comme un héritage de l'ancien régime.

Or la philosophie d'installer des GDP dans le circuit de commercialisation de la palourde a pour but d'éliminer les intermédiaires et assurer la centralisation de l'offre pour une vente plus transparente. Par ailleurs, la conjugaison de ces différentes contraintes après la révolution a joué en faveur des intermédiaires et ont obligé les responsables à lâcher le fil et quitter le GDP en 2014.

Bien que le GDP ne dispose pas de bureau et malgré l'absence d'adhérents, un homme âgé de 40 ans et fils d'une collectrice s'est engagé à mener la commercialisation du produit à travers la motivation des chefs de groupes (intermédiaires) et à la centralisation les palourdes collectées au local du GDP pour une vente aux enchères plus transparente et plus rentable.

Etat des lieux

On illustre dans le tableau suivant l'influence des capacités du GDP de la G2 sur l'état des lieux actuel en matière de contrôle de l'activité de collecte et de préservation de la ressource.

Tableau No 10: Capacités du GDP de la G2 et leur impact sur les activités

	Capacités	Impact
Infrastructure et Matériel de fonctionnement	Il ne dispose que d'un petit local à Lymaya non aménagé utilisé comme entrepôt pour stocker les palourdes collectées pendant quelques heures, juste avant la commercialisation. On tient à préciser que ce local est dépourvu d'électricité et n'appartient pas au GDP. C'est un ancien bureau local du parti de l'ancien	Le manque du matériel et d'infrastructure adéquate implique: <ul style="list-style-type: none"> - Une dimension importante des charges par rapport au produit généré par le GDP (location journalière de balance et

	<p>régime de Ben Ali. Pour se déplacer entre les trois zones de collecte (20 km), le président intérimaire du groupement a recourt à la location quotidienne d'une voiture pour centraliser le produit des différents intermédiaires (30TND/jour). Le GDP ne dispose pas de balance (grande taille) pour la pesée générale du produit il doit donc en louer une quotidiennement (30TND/jour). Le GDP est démuné de tamis pour le tri des palourdes. La manque d'implication des adhérents oblige le président du GDP à payer un ou deux ouvriers de la zone (des hommes payés 20TND/jour) pour qu'ils l'appuient à la centralisation du produit et la pesée des grandes quantités du produit (de l'ordre de 700 kg/jour).</p>	<p>de voiture et paiement des primes pour les prestataires de services)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un faible contrôle de l'activité (absence de tamis pour le tri des palourdes de petite taille et moyens logistiques insuffisants pour la surveillance de la cote durant les périodes de fermeture sanitaire) <p>L'absence des points de vente aménagés dans les trois sites, facilite la vente des palourdes hors du circuit officiel, chose qui touche la capacité du GDP en matière de centralisation de l'offre d'où une faible capacité de négociation des prix.</p>
<p>Gestion technique</p>	<p>Le président intérimaire, seul, sans comité directeur et sans aucune adhérente dans le GDP, essaye de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner avec les présidents des GDP voisins pour avoir un prix fixe sur tout le littoral de la zone. - Représenter les collecteurs/trice de palourdes de la zone dans les différentes manifestations qui les concernent. - Informer les pêcheurs/euses à pied de l'ouverture et de la fermeture des sites de collecte. - Assurer la gestion financière du GDP; en effet le GDP perçoit une cotisation de 0,1 TND de la part des représentants des CPE pour chaque kilo acheté et assure le paiement de ses frais de fonctionnement journalier (location d'une voiture pour le transport du produit, location d'une balance, primes pour quelques prestataires de services, etc.) 	<p>Les pêcheuses à pied sont écartées de la prise de décision et n'interviennent pas dans la gestion technique du GDP. Par ailleurs, 54 pourcent des pêcheuses à pied pensent que le GDP est un espace qui ne peut être géré que par des hommes vu que les fonctions d'un dirigeant dans cette entité nécessitent une large communication avec le milieu extérieur de la communauté, chose que ces femmes ne sont pas en mesure d'assurer.</p> <p>Alors que le reste des pêcheuses à pied (46 pourcent) pensent qu'elles ont une place dans le comité du GDP, leur motivation s'articule essentiellement sur leur volonté de connaître les vrais prix de vente et de défendre directement le prix de leur produit sans l'intervention des intermédiaires.</p> <p>Il est utile de noter ici que la majorité des pêcheuses à pied (94 pourcent), ne connaissent pas le rôle du GDP et le perçoivent comme une entité inutile incapable de répondre à leur besoin en matière d'appui et de négociation des prix; ce constat explique leur manque d'implication dans cette structure et rend le rôle du GDP dans le circuit de commercialisation de plus en plus fragile.</p>
<p>Gestion sociale</p>	<p>Les services offerts par le groupement dans le domaine social sont très limités voire même inexistant.</p>	<p>Selon le bilan financier du GDP, quelques bénéfices de cette entité ont été distribués auprès des familles les plus vulnérables de la zone pour les aider à subvenir à leur besoin, et pour gagner, entre autre, leur sympathie.</p> <p>Cette pratique est strictement interdite selon le décret n°99-1819 du 23 août 1999 des GDAP. Ceci confirme la méconnaissance du comité actuel du cadre réglementaire</p>

des groupements.

Nouveau comité du GDP

Le manque d'organisation des pêcheurs/euses à pied et l'intégration intensive des intermédiaires dans le circuit de commercialisation décentralisent l'offre. Malgré l'augmentation de la production durant les dernières campagnes, les pêcheuses à pied trouvent qu'elles produisent plus et gagnent moins.

Cette situation incite les pêcheurs/euses à pied à se réorganiser de nouveau.

Par ailleurs, les autorités locales ont soutenu les efforts déployés par le président actuel du GDP. Une première assemblée générale démocratique a eu lieu le 26 Mai 2016 au cours de laquelle les pêcheurs/euses à pied ont élu le 26 Mai 2016 (après la fin de la dernière campagne) un comité hétérogène et représentatif des pêcheurs/euses à pied de la région.

Tableau No 11: Le nouveau comité du GDP à la G2

Position dans le comité du GDP	Sexe	Rôle dans la filière	Originaire de	Niveau d'éducation
Président	Homme		Lymaya	universitaire
Membre	Femme	Collectrice	Lymaya	primaire
Membre	Femme	Collectrice	Zerkine	primaire
Membre	Femme	Collectrice	Oued lahjal	primaire
Membre	Femme	Collectrice	Kettana	universitaire

On note ici que la composition de ce nouveau bureau ne répond pas aux exigences du décret n°99-1819 du 23 août 1999, portant approbation des statuts-types des GDP; où un membre manque. Ceci est expliqué par le manque d'implication des femmes dans les processus de prise de décision et par la méconnaissance du cadre réglementaire de la filière. Par ailleurs, ce problème peut être remédié, via une assemblée générale extraordinaire du GDP.

Le GDP à la G2 est une entité peu structurée qui souffre du manque de matériel adéquat et de ressources humaines capables, sur le court terme de bien mener des actions en faveur de ses adhérentes.

Par conséquent les pêcheurs/euses à pied perçoivent cette entité comme un espace d'hommes où la femme n'a jamais eu de place, incapable de répondre à leurs besoins en matière de soutien et d'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de travail. Par ailleurs le dysfonctionnement du GDP (G2) ou son absence totale (S5) laisse place à des intermédiaires qui endiguent le circuit de commercialisation, et profitent de la vulnérabilité des femmes pêcheurs à pied.

Le GDP à la G2 est une entité peu structurée qui souffre du manque de matériel et de ressources humaines capables, sur le court terme de bien mener des actions en faveur de ces adhérentes.

Par conséquent les collectrices perçoivent cette entité comme un espace d'hommes où la femme n'a jamais eu de place, incapable de répondre à leurs besoins en matière d'encadrement et d'amélioration de leur revenu et de leurs conditions de travail. Par ailleurs le dysfonctionnement de ce GDP (à G2) ou son absence totale (cas de la S5) laisse place à des intermédiaires qui endiguent le circuit de commercialisation, et profitent de la vulnérabilité des femmes pêcheurs à pied.

I.4 La commercialisation primaire du produit

Circuit de commercialisation

Au niveau de la S5, la commercialisation primaire de la palourde a lieu au niveau des deux sites de débarquements de Maouma et de Zaboussa.

C'est au niveau des deux abris de débarquement que les pêcheurs/euses à pied procèdent au pesage, tri et vente de leur produit sous la supervision du garde pêche et les représentants des centres de purification.

Pour la G2, il n'y a pas de site de débarquement. Après la collecte, les pêcheuses à pied arrivent au rivage où elles rejoignent leurs chefs de groupe (A, B, C).

- **Le tri**

Les pêcheurs commencent par trier leur produit afin de ne garder que les palourdes de taille égale ou supérieure à 35 mm.

L'opération du tri se fait généralement par le chef du groupe des femmes (l'intermédiaire) aidé par la femme leader du groupe. Les femmes de la G2 déclarent que le tri se fait manuellement puisque le GDP ne dispose pas de tamis.

- **La pesée**

Après le tri du produit, la pesée de la palourde se fait en deux étapes:

- 1) Une pesée détaillée du produit collecté par chaque femme: Cette tâche est confiée à l'intermédiaire. Il est assisté lors de la pesée par l'une des femmes qui prend note des quantités collectées par individu (cette liste servira dans la vente comme facture pour rembourser les femmes).
- 2) Une pesée générale du produit: A défaut de GDP, cette activité n'est pas considérée dans la zone S5. Au niveau de la G2, cette tâche est confiée au groupement qui pèse la somme du produit collecté par chaque groupe de femmes sous la supervision des représentants des CPE et du garde de pêche.

- **La vente**

Après la fixation du prix, de la quantité et la vérification de la qualité de la marchandise, le "garde pêche" se charge de délivrer aux représentants des CPE un « document de transport » comprenant les informations relatives à la zone de collecte, le poids total de la marchandise et le centre de purification destinataire.

Dans la G2, les représentants des CPE payent ainsi le groupement qui, à son tour, déduit une commission de 0,1 TND/kg vendu et transmet la part qui revient aux femmes pêcheuses à pied à travers leurs chefs de groupe.

Pour la S5, vu l'absence du GDP, les représentants des CPE achètent le produit directement aux chefs de groupe qui soustraient leur cotisation pour le transport et la pesée et rémunèrent ensuite les femmes.

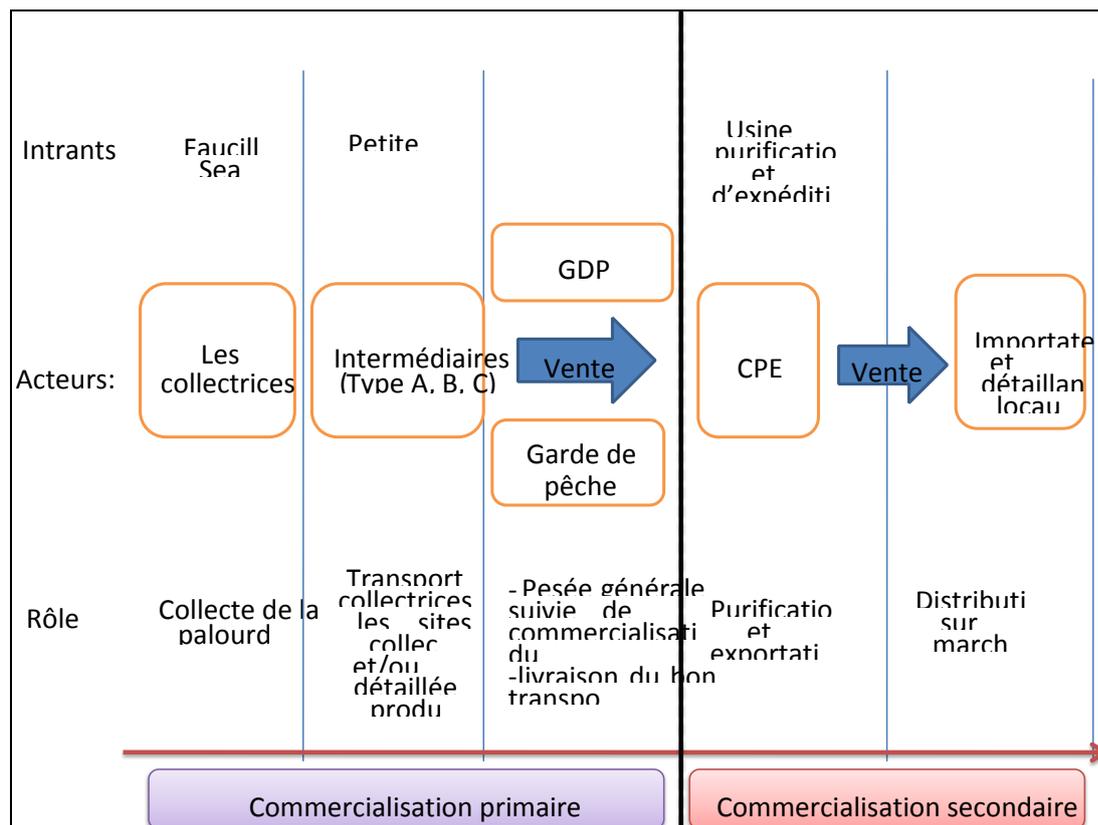


Figure 1415: Circuit de commercialisation de la palourde à la G2

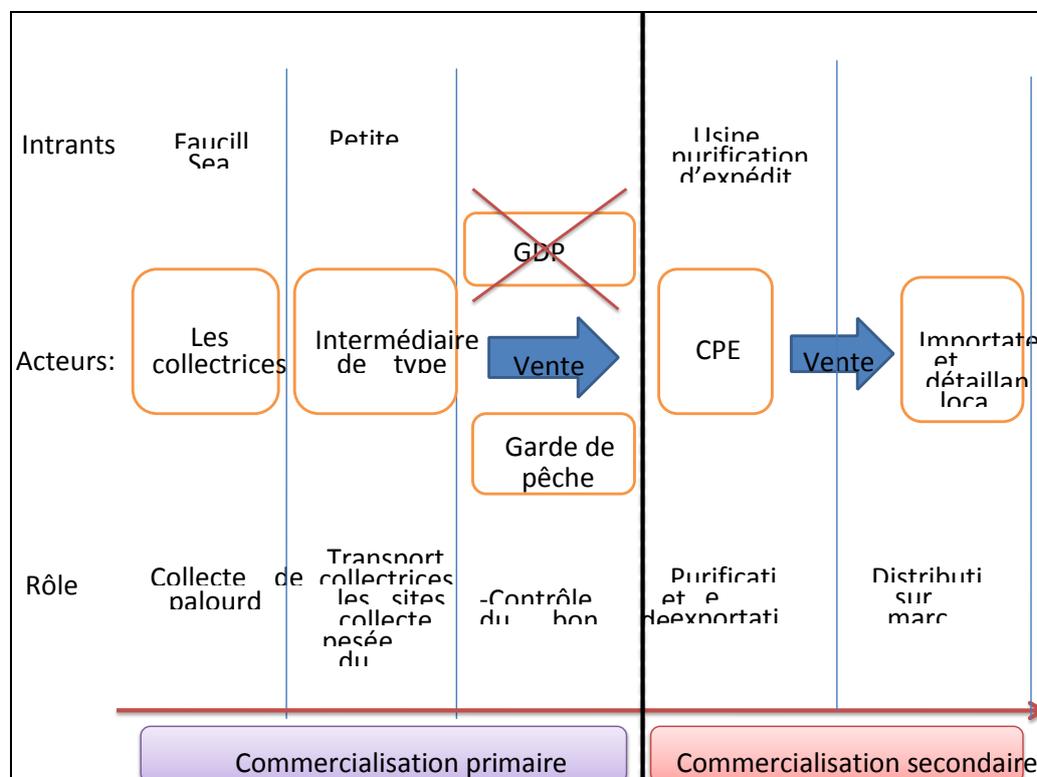


Figure 1516: Circuit de commercialisation de la palourde à la S5

La formation des prix à la production

Le prix à la production est tributaire de la commercialisation primaire de la palourde. Théoriquement, dans un marché concurrentiel, la formation du prix d'un bien ou service est le résultat de la confrontation entre l'offre et la demande du bien ou service en question.

Néanmoins, les effets conjugués de la variation de la production, des volumes exportés et de la fluctuation des prix sur le marché extérieur remettent en cause l'équilibre du système de fixation des prix de la palourde. Ainsi le prix à la production est calculé en fonction de plusieurs facteurs:

- **La qualité de la palourde:** Les prix des palourdes peuvent être majorés par des primes de qualité, en particulier, sur le calibrage ou la vivacité. Les gérants des CPE cherchent à s'approvisionner en palourdes de moyennes et grandes tailles qui sont facilement commercialisables sur le marché européen.
- **La saisonnalité:** La palourde étant un produit festif, la demande augmente pendant les périodes de fêtes (fin d'année, Pâques,...). Ainsi, l'augmentation de la demande étrangère incite les gérants des CPE à acheter de grandes quantités et à des prix élevés en un laps de temps court pour honorer leurs engagements et conserver leurs clients.
- **La quantité de palourde:** La fluctuation de la production, tributaire du nombre de zones ouvertes et de l'effort de pêche, influence le prix à la production. En effet, la rareté de la ressource entraîne l'augmentation de son prix et inversement (Nouaili, 2007).

Mohamed, nouveau président du GDP(G2), âgé de 40 ans : « Ni les collectrices ni moi-même en tant que président du GDP nous ne connaissons pas l'évolution du prix de notre produit après la première vente. Nos seuls vis-à-vis dans le circuit de commercialisation sont les intermédiaires qui imposent souvent leurs prix. Entre autres, les fermetures répétées des sites de collecte et la dégradation de la qualité des palourdes collectés, exercent plus de pression sur les pêcheurs/euses à pied et affectent considérablement notre pouvoir de négociation des prix ».

La majorité des femmes interviewées affirment que le prix des palourdes durant les deux dernières campagnes est autour de **4 TND pour le Kilo** au niveau de la G2 et **7 TND pour le Kilo** au niveau de la S5. Elles ajoutent que les prix sont souvent stagnants et ne varient significativement que pendant les deux ou trois jours qui précèdent les fêtes du réveillon ou de Pâques pour atteindre 7 et même 8 TND et chutent à la fin de la campagne jusqu'à 2,5 TND.

Le tableau ci-dessous illustre la marge de variation des prix durant les 10 dernières campagnes d'après des statistiques de la DGPA.

Tableau No 12: Évolution des prix de la palourde (en TND par kg) à la production durant les 10 dernières années (Source: DGPA)

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prix (TND)	3,4	3,6	3,4	3,4	3,6	2,6	2,7	3,2	3,1	3,4	4,1

L'accès à l'information concernant les prix et les quantités à l'exportation est très contrôlé par les centres de purification et d'expédition (CPE) et ce pour maintenir une certaine opacité et préserver leur pouvoir de négociation et leur domination sur les pêcheurs/euses à pied. En effet, aucune des pêcheuses à pied interviewées ne connaît le prix des palourdes à l'export et 1 sur 10 connaît sa destination à l'étranger.

La marge de manœuvre des femmes pêcheuses de palourde en matière de négociation des prix est influencée par:

- a) Le pouvoir de négociation des centres de purification et d'expédition et des acheteurs européens;
- b) Le pouvoir de négociation des intermédiaires;
- c) La menace du produit de la collecte illégale;
- d) La menace de l'affaiblissement de l'organisation (GDP).

a) Le pouvoir de négociation des centres de purification et d'expédition (CPE):

Les CPE ont une influence directe sur le prix. En effet, moins ils sont nombreux (en moyenne 6 à G2 et 8 à S5) et faisant face à un grand nombre de pêcheurs/euses à pied/teurs, plus ils ont de grandes possibilités de négociation. Le pouvoir de négociation des CPE est très fort, il forme un cartel d'acheteurs puisqu'ils sont concentrés et agissent par entente et connivence devant des pêcheuses à pied nombreuses et peu organisées.

b) Le pouvoir de négociation des intermédiaires:

Le règlement stipule que les quantités collectées ne doivent pas être transportées en dehors de la zone de débarquement ni être stockées pour être vendues ultérieurement. Ceci réduit considérablement leur pouvoir de négociation et les oblige à vendre le produit à des prix imposés par les représentants des CPE.

c) La menace du produit de la collecte illicite:

La pêche hors des périodes non autorisées ou dans des sites fermés pour des raisons sanitaires constitue une source alternative d'approvisionnement renforçant le pouvoir de négociation des acheteurs (intermédiaire de type D) et fragilisant la capacité de négociation des pêcheurs/euses à pied et peut donc influencer le prix.

d) La menace de l'affaiblissement organisationnel des pêcheuses à pied:

Les pêcheurs/euses à pied/teurs sont organisés théoriquement en un GDP supposé gérer rationnellement la ressource palourde et défendre les intérêts de ses adhérents visant la préservation de la ressource et par ricochet leurs moyens d'existence. Quoique le statut actuel des groupements de développement (organisation à but non lucratif) ne leur confère pas la qualité de commerçant, il leur assigne, entre autre, la mission de protéger les intérêts des adhérents.

Par ailleurs, Les faibles capacités organisationnelles des pêcheurs/euses à pied s'accompagnent souvent de dysfonctionnements et de dérèglements de l'activité de collecte et de la filière toute entière. Cet état désorganisé, surtout au niveau de la S5, favorise davantage la pêche illicite, déresponsabilise les acteurs de la filière et se répercute négativement sur le niveau de prix.

1.5 Le rôle des acteurs de production selon les résultats de l'évaluation

Niveau de l'activité	Qui exécute :	Seulement les hommes	Les hommes avec l'aide des femmes	Les deux à part égale	Les femmes avec l'aide des hommes	Seulement les femmes
	Activité					
Pré – collecte	Préparer le déjeuner de la famille avant d'aller à la collecte					X
	Transport vers le site de collecte	X				
Collecte	Choix du site					X
	Collecte					X
	Pesée détaillée du produit		X			
	Tri du produit		X			
Vente	Centralisation du produit dans le GDP	X				
	Négociation des prix	X				
	Vente aux représentants des CPE	X				
	Rémunération des pêcheurs à pied	X				
Poste-collecte	Transporter les pêcheurs à pied vers leur domicile	X				
	Organiser/nettoyer la maison et s'occuper des enfants					X
	Autres activités (Agriculture familiales,...)			X		

En suivant la répartition des activités journalières entre les hommes et les femmes, on remarque qu'elle est inéquitable.

En effet, la femme pêcheuse à pied joue le rôle le plus difficile dans la filière (collecte des palourdes) mais dès que le produit commence à avoir de la valeur économique à travers la négociation des prix et la vente, le rôle des hommes s'amplifie et celui des femmes devient de plus en plus limité.

Entre autre, pour subvenir à leurs besoins, les pêcheuses à pied occupent une place essentielle dans leurs familles, dans la mesure où elles sont obligées de collecter les palourdes mais aussi de faire les travaux domestiques.

Par ailleurs, le calendrier journalier de ces femmes est chargé et l'activité de collecte n'est qu'une activité parmi d'autres, à savoir: les activités ménagères (préparer les repas, nettoyer la maison,

s'occuper des enfants,...) et agricoles où la femme appuie quotidiennement son conjoint à s'occuper des bétails, à irriguer les parcelles cultiver, à éliminer les mauvaises herbes, etc.

1.6 Analyse des coûts et revenus des acteurs de production

Le calcul des valeurs ajoutées mensuelles (VAM) des différents intervenants dans le maillon production est réalisé sur la base des données disponibles au niveau des directions régionales de la pêche (Gabes et Sfax) à savoir le nombre de jours de travail autorisés et les quantités débarquées par mois.

Tenant compte de la large communication entre tous les intervenants de la filière (pêcheurs/euses à pied, intermédiaires-transporteurs et les centres), les enquêtes ont révélé des réponses quasi similaires quant aux questions relatives aux prix, ventes et négoes.

Les résultats de nos enquêtes ont révélé aussi que la quantité collectée par femme par jour est de l'ordre de 5kg à la S5 et de 3kg à la G2 avec un prix moyen de 7 TND à la S5 et de 4 TND à la G2 sur la moyenne des deux dernières campagnes. On tient aussi à préciser que les valeurs ajoutées mensuelles (VAM) calculées dans cette partie sont estimatives et ne concernent que les acteurs qui respectent la réglementation et qui arrêtent la pêche durant les périodes de fermeture pour des raisons d'ordre sanitaire.

Tableau No 13: Les indicateurs utiles pour le calcul des VAM des acteurs de production

Zone de collecte	Prix moyen/ 2 ans (TND)	Qté moyenne collectée/Collectrice/ jour (kg)	Nbr moyen de jours où la collecte/ campagne est autorisée	Nombre de mois où la collecte est autorisée	Nbr moyen de jours où la collecte est autorisée/mois	Qté moyenne collectée/Collectrice/mois
S5	7	5	114	7	16	64
G2	4	3	68	7	10	30

Nombre moyen de jours autorisés à la collecte/mois = Nombre moyen de jours autorisés à la collecte par campagne/Nombre de mois autorisé à la collecte

Quantité moyenne collectée/Collectrice/mois = Quantité moyenne collectée/Collectrice/jour (kg) X Nombre moyen des jours autorisés à la collecte/mois

Valeurs ajoutées mensuelles des Pêcheurs/euses à pied

Les charges des pêcheurs/euses à pied dans les deux zones se répartissent comme suit:

Au niveau de la G2:

- Les charges fixes des pêcheurs/euses à pied se forment essentiellement de l'achat du matériel de collecte (Bottes, Faucillon, Récipient), le frais de transport qui est de l'ordre de 2 TND/jour de collecte et qui ne concerne que 30 pourcent de la population cible où la majorité rejoint le site à pied.
- Les charges variables sont essentiellement les frais de la pesée (0,5TND/Kg de palourde collecté)

Au Niveau de la S5:[A8]

- Les charges fixes des pêcheurs/euses à pied se forment de l'achat du matériel de collecte (Bottes, Faucillon, Récipient) et le prix de la pesée qui est fixe de 0,5 TND/jour.

- Les charges variables sont essentiellement les frais du transport qui dépendent de la production (1TND/Kg collecté de palourde).

Les tableaux suivants permettent de déterminer la valeur ajoutée/collectrice/mois (VMA) dans les deux zones d'études.

Tableau No 14: Moyenne du revenu mensuel estimé des pêcheurs/euses à pied à la S5

	Prix (TND)	Quantité	Total (TND)
<i>Produit</i>			
Vente kg palourde/mois	7	64	448
Total produit/mois			448
<i>Charges fixes</i>			
Seau/campagne	2	2	4
Paire de bottes/campagne	1	13	13
Faucillon/campagne	2	2	4
Frais de la pesée/campagne	0.5	114[RI(9)][A10]	57
Total charges fixes/campagne			78
Total charges fixes /mois			11
<i>Charges variables</i>			
Coût de transport des pêcheurs/euses à pied	1	64	64
Total charges variables			64
Total charges/mois			(75)
VAM (TND)			373

Le revenu des pêcheurs/euses à pied au niveau de la S5 s'est amélioré par rapport à celui calculé dans l'étude chaîne de valeur du TCP/TUN/3203 en 2010 et passe de 73TND/mois à 373TND/mois soit une augmentation de presque 500 pourcent; cela est dû à l'augmentation significative:

- du nombre de jours autorisés à la collecte par mois qui est passé de 12 jours à 16 jours soit 4 jours de travail de plus par mois
- des quantités collectées par femme. Une des pêcheuses à pied les plus douées a collecté 20kg /jour
- de la moyenne de production qui est passée de 149 tonnes (entre 2001- 2009) à 319 tonnes (2012-2015) pour connaître un pic historique durant la dernière campagne de 1 680 tonnes. La logique économique dit que l'augmentation de l'offre induit automatiquement la baisse du prix; or, paradoxalement à cette logique, l'augmentation de l'offre a induit une augmentation des prix. En effet, les acteurs de production au niveau de la S5 nous ont expliqué ce phénomène par le fait que:
 - l'augmentation des quantités de palourdes débarquées a obligé les intermédiaires à vendre leur produit dans les points officiels dans la transparence totale et sous le contrôle du garde pêche
 - Les pêcheurs à pied de la S5 ont profité de la fermeture pour des raisons sanitaires des autres zones de production qui coïncide généralement avec l'augmentation des quantités de palourdes de grosse taille débarquées au niveau de la S5. Ceci qui augmente le nombre d'acheteurs et par conséquent plus de compétitivité d'où l'augmentation du prix

qui passe de 3,5 TND en 2009 à une moyenne de 8 TND en 2015 soit une augmentation de plus de 100 pourcent (un pic de 20 TND a été enregistré en décembre 2015).

Tableau No 15: Moyenne du revenu mensuel estimé des pêcheurs/euses à pied à la G2

	Prix (TND)	Quantité	Total (TND)
<i>Produit</i>			
Vente palourde	4	30	120
Total produit /mois			120
<i>Charges fixes</i>			
Seau/campagne	2	2	4
Paire de bottes/campagne	1	13	13
Faucillon/campagne	2	2	4
Total charges fixes/campagne			21
Total charges fixes/mois			3
<i>Charges variables</i>			
Frais de la pesée	0.5	30	15
Total charges variables/mois			15
Total charges /mois			(18)
VAM (TND)			102

Concernant la G2, la situation est plus critique et le revenu des pêcheuses à pied est variable selon le type d'intermédiaires avec lequel elles traitent pour la commercialisation de leur produit (utilisation ou non de moyen de transport) et varie de 88 TND à 102 TND par mois.

D'ailleurs, la zone G2 est l'une des zones qui souffre le plus des fermetures répétées pour des raisons sanitaires. Le meilleur exemple est celui de la dernière campagne où la zone n'était ouverte que pendant 5 jours sur 140 possibles.

En effet, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est de l'ordre de 13 TND par jour de travail (réparti équitablement entre les deux sexes) alors que ces pêcheuses à pied, elles, gagnent aux alentours de 9 TND/jour de travail effectif, soit 70 pourcent du SMAG.

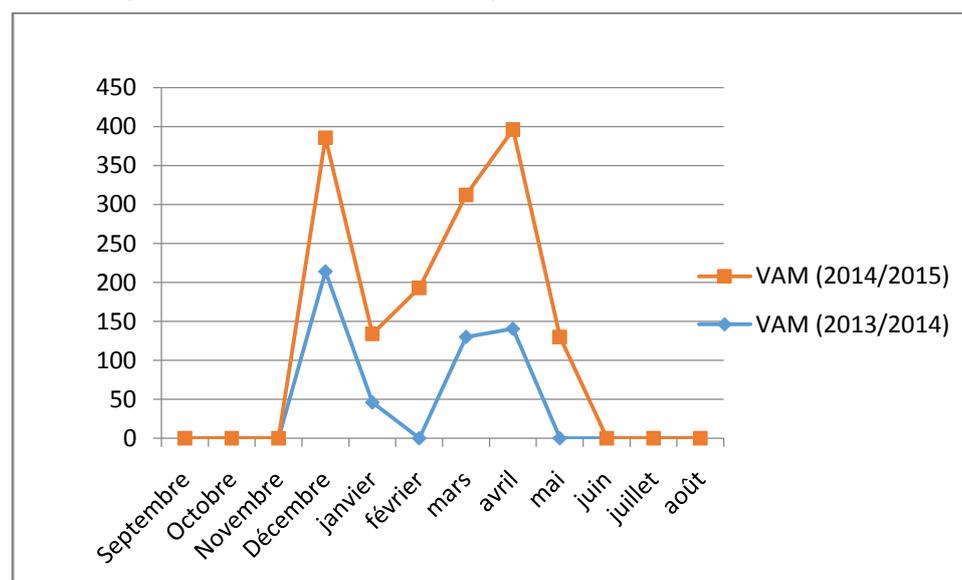


Figure 17: Variation mensuelle de la VAM des pêcheurs/euses à pied

Le graphique ci-dessus présente les variations de la valeur ajoutée pour les pêcheurs/euses à pied pendant les saisons 2013/2014 et 2014/2015. On constate que les deux séries sont indépendantes; c'est-à-dire qu'à partir du surplus réalisé pendant un mois, on ne peut pas prévoir le surplus réalisé au même mois de la saison suivante. Cette constatation est illustrée par la divergence entre les deux courbes des deux saisons.

Afin de mieux cerner statistiquement la variabilité de chaque série, on calcule la moyenne et l'écart type pour déterminer l'intervalle de variation des VAM. Plus l'intervalle est large, plus hétérogène sera la série. Ainsi, on trouve qu'au cours de la saison 2013/2014, les valeurs de la VMA admettent une moyenne de 88 TND avec une variation de l'ordre de plus ou moins 86 TND des deux côtés; alors que pendant la saison suivante, la série admet un écart type de 57 TND et une moyenne de 170 TND.

En conclusion, on trouve que les VAM varient d'une saison à l'autre et d'un mois à l'autre pendant chaque saison. Cette variabilité s'explique essentiellement par:

- Le nombre de jours autorisés à la collecte et qui dépendent de l'évaluation des autorités de la situation sanitaire des sites de collecte.
- L'état du stock des palourdes.
- Les variations saisonnières des prix à la production: Plus la demande des CPE augmente (respectivement diminue), plus élevés (respectivement plus faibles) seront les prix de vente de la palourde et par suite, l'activité de collecte devient plus intense (respectivement moins intense).

Valeurs ajoutées mensuelles des intermédiaires

Il est clair que lors de nos entretiens, la majorité des intermédiaires ont eu tendance à sous-estimer leurs revenus. Ils affirment que leur principale motivation est d'aider les pêcheurs/euses à pied à améliorer leurs revenus et contribuer à la promotion de la filière.

Toutefois, pour se rapprocher de la réalité et pallier aux insuffisances de la méthode basée sur les déclarations des transporteurs, l'étude présente les calculs sur les revenus des transporteurs sur la base de certaines données telles que le nombre de femmes qu'ils transportent, la production par femme et le nombre de jours autorisés à la collecte.

Au niveau de la S5, tous les intermédiaires sont de type B, alors que pour la G2 la majorité sont de type A avec deux seulement de type C (revenu inestimable car il dépend des quantités qu'il transporte aux CPE, il gagne un TND/kilo transporté soit 1 000 TND par tonne).

Nous avons estimé la charge des intermédiaires de type B pour la S5 de 10 TND/jour tenant compte de l'amortissement de leur voiture et de leur approvisionnement en carburant par jour selon la distance parcourue. Et rappelons que le calcul des produits de ces intermédiaires (A et B) diffère selon le service offert aux femmes dans chaque zone, on trouve:

Au niveau de la S5:

Intermédiaire de type B = 1TND/kilo de palourde /femme (frais de transport) + 0,5 TND/jour (frais de la pesée).

Formule du calcul: Produit/mois de travail pour intermédiaire de type B à la S5: (Quantité moyenne collectée/femme/mois* nombre de femmes/groupe* 1TND) + (Nombre moyen de jours autorisés à la collecte/mois*Nombre de femmes/groupe*0,5TND)

Au niveau de la G2:

Intermédiaire de type A = 0,5 TND /kilo de palourde/femme (frais de la pesée)

Formule du calcul: Produit/mois de travail pour intermédiaire de type A à la G2: (Quantité moyenne collectée/ femmes/mois* nombre de femmes/groupe* 0,5TND)

|

|

Tableau No 1616: VAM des intermédiaires au niveau de la S5 et de la G2

Zone de collecte	Intermédiaire	Nombre de femmes/ groupe	Qté moyenne collectée/femme/ mois	Nbr moyen de jours autorisés à la collecte/mois	Charge/ jour de travail (TND)	Charge/ mois de travail (TND)	Produit/ mois de travail (TND)	VAM (TND)
G2	Type A	20	30	10	0	0	300	300
S5	Type B	15	64	16	10	160	1080	920

En réalité, les intermédiaires des deux zones de collecte gagnent plus que les VAM calculées dans cette étude. Selon les déclarations des femmes et des représentants des CPE, ces intermédiaires ne sont jamais satisfaits par les frais de la pesée et de transport. Ils essayent souvent de jouer le rôle de mareyeurs, gagnent une marge bénéficiaire sur chaque kilo vendu au CPE et ne déclarent jamais les vrais prix de vente aux femmes. Cette situation est moins grave dans la G2 où les femmes dépendent moins du transport qu'au niveau de la S5. En l'absence du GDP, il arrive souvent que les CPE achètent les palourdes à 15 TND le kilo et découvrent par la suite que les pêcheuses à pied ont seulement été payées cinq TND.

Dans la S5, le revenu des intermédiaires a augmenté de 30 pourcent par rapport à celui de 2010 et passe de 670 TND à 920 TND; ce constat explique l'augmentation de leur nombre qui est estimé être passé de 17 à 45 transporteurs en 2016, soit le triple (voir l'étude chaîne de valeur du TCP/TUN/3203). On peut donc considérer ces VAM comme étant le revenu minimal garanti des intermédiaires dans les deux zones.

L'état financier du GDP de la G2

Cette partie présente le bilan financier déclaré par le GDP lors de son assemblée générale et qui concerne les deux dernières campagnes. Ce bilan est validé par les responsables de la recette des finances et par les services du CRDA Gabès.

Tableau No 17: État financier du 1/1/2014 à 31/12/2014 en TND

	Prix	Quantité	Total
Produits			
Solde de l'année dernière			1001
Frais d'adhésion	1,5	76	114
Vente palourde	0,1	4745	4745
Total produits			5860
Charges			
Prime ouvrier			2 640
Location balance			520
Location voiture			1820
Dépenses administratives			244
Dépenses législatives			200
Total charges			(5424)
RESTE			436

Tableau No 18: Bilan financier du 1/1/2015 à 31/12/2016 en TND

	Prix	Quantité	Total
Produits			
Solde de l'année dernière			436
Frais d'adhésion	1,5	0	0
Vente palourde	0,1	9168	9 168
Total produits			9 604
Charges			
Prime ouvrier			4 040
Location balance			1 210
Location voiture			2 420
Dons			260
Dépenses administrative et législatives			266
Total charges			(8196)
RESTE			1408

Les ressources générées par le GDP dépendent essentiellement des quantités de palourdes débarquées puisque ce dernier ne bénéficie d'aucun don ou d'appui financier.

En effet, lorsque la production double, les bénéfices du GDP augmentent de 300 pourcent. Cette dépendance de la production rend les ressources du GDP instables et celui-ci se trouve par conséquent incapable de planifier des actions à long terme en faveur de ses adhérentes.

Entre autres les charges du GDP sont essentiellement composées de frais de location de la balance et de la voiture ainsi que des primes des ouvriers qui consomment respectivement 80 pourcent et 90 pourcent des bénéfices en 2015 et 2014.

Un tel constat montre que le manque de matériel constitue un réel handicap pour le développement de ces activités. En effet, un investissement dans l'achat d'une balance peut économiser un surplus dans le budget du GDP d'environ 1 700 TND en deux ans, soit une augmentation de 100 pourcent des bénéfices nets.

Par ailleurs, le nombre potentiel d'adhérentes (400 pêcheuses à pied de palourdes) fait que le revenu annuel du GDP n'est plus en mesure de répondre aux attentes de ces pêcheuses à pied. Un constat qui confirme les résultats de nos enquêtes qui portent sur l'attitude des pêcheuses à pied envers leur GDP et qui le perçoivent comme une entité inutile et incapable de répondre à leurs besoins en matière d'appui et d'encadrement.

Conclusion:

Tableau No 19:Récapitulatifs des charges et revenus estimés des acteurs/campagne

Zone de production	Acteurs	Tâche	Charge /campagne	Produit/campagne	Revenu/campagne
G2	Pêcheurs/euses à pied	Collecte de la palourde	126	840	714
	Intermédiaire de type A	Pesée détaillée du produit	0	2100	2100
	GDP	Assure la pesée générale du produit et la vente du produit au CPE	6810	7732	922
S5	Pêcheurs/euses à pied	Collecte de la palourde	525	3136	2611
	Intermédiaire de type B	Transport et pesée détaillée du produit	1120	7560	6440
	GDP	Absent	0	0	0

En conclusion, les pêcheuses à pied opérant en amont de la filière se chargent de la collecte de la palourde et constituent les offreurs primaires mais elles n'ont pas d'accès direct au marché et passent donc par des intermédiaires qui gagnent trois fois plus qu'elles et qui profitent de leur statut dans une société rurale masculine pour les prises de décision et l'accès au marché sans avoir de charges financières ou physiques significatives par rapport à des femmes ne jouissant d'aucune garantie et vulnérables qui collectent les palourdes à dos courbé pendant 5 ou 6 heures et pour ne gagner que 70 pourcent du Salaire minimum agricole garanti.

Ces intermédiaires gagnent même plus que le GDP qui fait face à son tour à un manque de matériel (80 pourcent des charges) et à une faible adhésion des pêcheurs/euses à pied. Sans ressources financières, le GDP est incapable de mener à bien ses actions. Plus il est faible, plus les intermédiaires sont influents et plus les femmes sont marginalisées.

II. Les acteurs de la commercialisation secondaire de la palourde

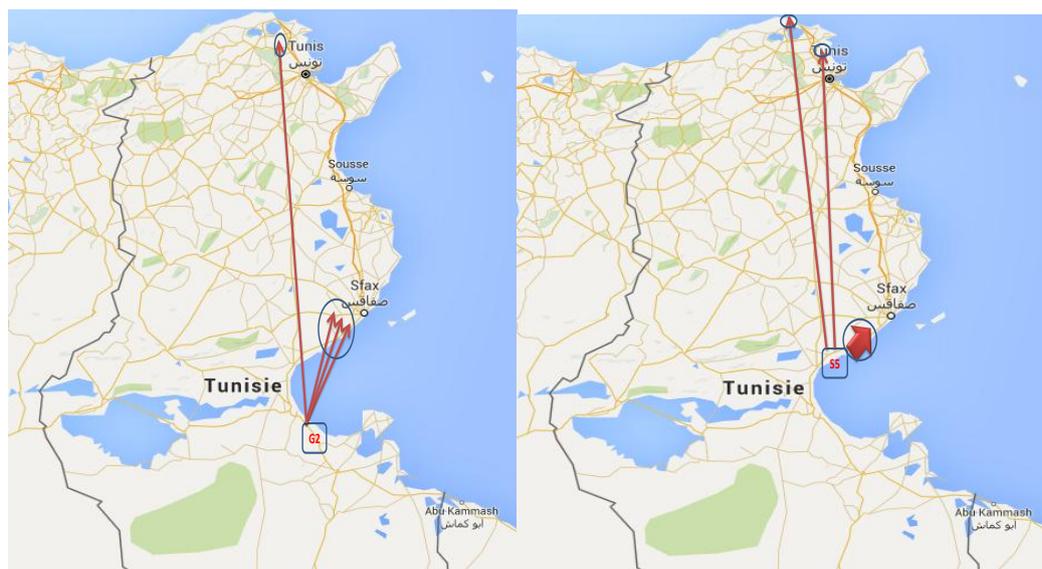
II.1 Les Centres de Purification et d'exportation de la palourde

Les centres de purification, sont définis comme des établissements agréés comportant des bassins alimentés en eau de mer naturellement propre ou rendue propre par un traitement approprié. Les mollusques bivalves vivants y sont placés pendant le temps nécessaire pour éliminer les contaminants microbiologiques et ainsi devenir propres à la consommation.

Sur 17 CPE qui ont l'agrément, 8 sont actifs dont 4 se trouvent à Sfax. Cependant, par rapport aux sites de collecte, on observe une disponibilité variable d'une zone à l'autre. Le transfert des palourdes vers ces centres nécessite ainsi des déplacements à des temps variables: le produit de la G2 demande un transfert d'au moins 100km pour atteindre le centre le plus proche, alors que la S5 reste à proximité de plusieurs centres.

Tableau No 20: Disponibilité des CPE dans les deux zone de collecte S5 et G2

Centre	S5	G2
Nombre de centres représentés dans la zone durant la campagne 2015/2016	8 dont 6 permanents	4 dont 2 permanents
Nombre de centres installés à proximité de la zone	8	0
Distance du centre le plus proche	5 km	100 km

**Figure 1618: Répartition géographique des CPE qui s'approvisionnent auprès des S5 et G2**

II.2 Représentants des CPE

Sur les sites de collecte, ces centres sont représentés par leurs délégués, munis d'une voiture frigorifique et généralement originaires de la zone de collecte. Ces représentants achètent le produit du GDP (cas de G2) ou directement des intermédiaires (cas de la S5) et le livrent ensuite à leur centre.

Les interviews menées avec ces représentants montrent qu'ils ont des contrats de service avec leur CPE et qu'ils les payent en fonction des quantités achetées par des indemnités qui varient entre 0,5 TND/kg à 1TND/kg selon la distance qui sépare le centre de la zone de collecte.

Les responsables des CPE affirment que, durant les fermetures sanitaires dans une zone donnée, ils peuvent déplacer leur représentant d'une zone à une autre.

Il faut rappeler qu'une autorisation au préalable des autorités compétentes est obligatoire pour qu'un représentant soit désigné dans une zone donnée.

On note ici que les CPE ont toujours eu recours à des représentants originaires de la zone de collecte en question ou même à des intermédiaires, ayant un statut social important dans la zone et entretenant des liens de parenté proches avec les femmes pêcheuses à pied de la zone. Ceci renforce leur capacité en matière de négociation des prix et des quantités achetées (les femmes préfèrent négocier avec un intermédiaire qu'elles connaissent).

Le meilleur exemple de cette situation est au niveau de la G2 où sur les six représentants, deux sont originaires de la zone; ces deux représentants, profitant de leur situation sociale et financière confortable et jouant aussi le rôle d'intermédiaire type C (Figure 12), dominent les femmes et les intermédiaires de type A de la zone et par conséquent, sont privilégiés en matière de prix et de quantité achetée. De plus, même les autres acheteurs doivent toujours passer par ces deux représentants pour accéder à la ressource.

Cela n'empêche pas que les pêcheuses à pied de la G2 pensent souvent que ces deux représentants ne déclarent pas les vrais prix d'achat à leur patron au centre et gagnent une marge bénéficiaire qui dépasse 1 TND /kg.

Prix d'achat des palourdes par les CPE

La palourde est un produit festif par excellence. Les CPE que nous avons interrogés affirment qu'ils achètent les petites palourdes à 6 TND alors que les grosses peuvent atteindre les 20 TND par kilo, soit un prix moyen de 7TND. Le prix dépend de la qualité du produit et de la demande du marché européen.

Les responsables des CPE affirment qu'ils achètent les palourdes originaires des zones du sud de la Tunisie à savoir la G2 à des prix un peu bas vu que 70 pourcent des palourdes débarquées sont de petite taille.

Les palourdes issues de la S5 sont, quant à elles, connues par leur coquille rigide résistante aux manipulations, par leur couleur sombre, et surtout leur grande taille; elles sont très chères et leur prix varie entre 5 et 20 TND (la moyenne des prix de vente à la S5 pour la dernière campagne est de 10 TND).

II.3 La commercialisation secondaire de la palourde

Le marché local

Le marché local absorbe près de 2 pourcent de la production nationale de la palourde. La vente sur le marché intérieur se fait toujours à partir des CPE. Le commerce interne en palourde destiné à la consommation locale se fait par deux moyens:

- Directement auprès des Centres de Purification et d'Expédition des MBV en cours des campagnes de palourde. C'est un système traditionnel, qui repose sur la confiance et est adopté par des habitués tels que les restaurateurs qui ont établi des rapports privilégiés avec les gérants des CPE.
- Sur le marché de gros à partir duquel s'approvisionnent des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, les grandes et moyennes surfaces (Carrefour, Monoprix...), les points de vente de détails situés dans les marchés municipaux et quelques commerçants poissonniers.

Le marché d'exportation

L'Europe, et en particulier l'union européenne, constitue depuis les années 1970, le client le plus important et le plus stable de la Tunisie. Le tableau19 récapitule l'évolution des quantités exportées pour les principaux clients de la Tunisie.

Tableau No 21: Importation par pays (GIPP, 2016)

Pays	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Italie	100%	99,75%	94,68%	96,36%	98%
Espagne	0%	0,25%	5,32%	3,64%	2%

Pratiquement la quasi-totalité des palourdes tunisiennes sont exportées vers l'Italie. Ceci s'explique par le fait que le marché italien semble le moins exigeant en matière de taille des palourdes.

Pour l'Espagne, sa demande en palourde tunisienne est très faible, voire négligeable, vu qu'elle détient des zones naturelles de production. De plus, le marché espagnol est plus exigeant en matière de calibre avec une préférence pour le moyen et grand calibre.

On note que les exportations de palourdes tunisiennes vers le marché français ont été interrompues depuis la période 1998-2000, suite à des refoulements de quelques lots pour des raisons d'ordre sanitaire. Ce sont donc les désaccords entre les autorités françaises et leurs homologues tunisiens sur la conformité des analyses biotoxiques qui ont été à l'origine de cette rupture avec le marché français (Nouaili, 2007).

II.4 Les Importateurs

Le marché italien est le client le plus stable de la Tunisie, il est formé par:

- Des macros-compagnies qui représentent 20 pourcent du nombre total d'entreprises importatrices des produits de la mer qui dominent le marché italien. Ceux-ci ont des présentoirs dans toute l'Italie et distribuent leur produit aux grandes surfaces commerciales ou aux restaurants ou même à des petits détaillants. Ce type d'importateurs importe des quantités de l'ordre de 10 tonnes par semaine et on peut également trouver un seul importateur qui importe de plusieurs CPE à la fois.
- Des petites entreprises qui représentent 80 pourcent du marché italien et qui achètent des petites quantités de l'ordre de 1 à 2 tonne / semaine généralement livrées par avion.

Les quantités exportées sont triées selon la taille. On trouve:

- La qualité Super de 65pièce/kg.
- La qualité grosse de 85pièce/kg.
- La qualité moyenne de 170 pièce/kg.
- La qualité petite de 220 pièce/kg.

Les importateurs exigent aussi que la taille de l'emballage varie entre des filets de 10 kg pour les grands importateurs pour se réduire à des filets de 1 kg à 2kg pour les petits importateurs.

Le prix à l'export

Les négociations des prix avec les CPE se font à la base de trois facteurs essentiels:

- Le calibre de la palourde (super, grosse, moyenne ou petite)
- Quantités importées (plus la quantité est grande plus le prix est négociable)
- Moyen de transport (le transport par avion coûte 1 euro de plus/kg)

Tableau No 22: Variation des prix à l'export (GIPP, 2016)

Année	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Prix (TND /kg)	6,87	8,30	8,35	9,61	8,28

Par ailleurs, le prix moyen des palourdes à l'exportation est relativement bas (8 à 9 TND). Ceci est expliqué par le fait que nos centres de purification exportent une grande quantité de palourdes de petite taille (1) à des grossistes importants (2) sur un seul pays qui est l'Italie (3). La conjugaison de ces trois facteurs (1), (2) et (3) induit une faible capacité de négociation des prix et une diminution significative de la valeur de nos palourdes.

En effet, les petits importateurs espagnols (qui importent 1 à 2 tonne/semaine), exigeants sur la qualité et la taille du produit, achètent nos palourdes à une moyenne des prix qui dépasse les 15 TND, soit le double de l'offre des grossistes italiens importants (qui importent 10 tonne/semaine) mais sont tolérants par rapport à la taille.

Tableau No 23: Variation du prix d'achat par kg de la palourde par pays (GIPP, 2016)

Année	2013	2014	2015	Moyenne
Italie (Prix d'achat en TND)	8,30	8	9	8,4
Espagne (Prix d'achat en TND)	10,7	13	22,5	15,4

Les palourdes tunisiennes (*Tapes decussatus*) ne sont plus seules sur le marché italien, elles ont comme produit concurrent la *Tapes philipinarum* (palourde japonaise) importée ou issue des fermes conchyliques au nord de l'Italie.

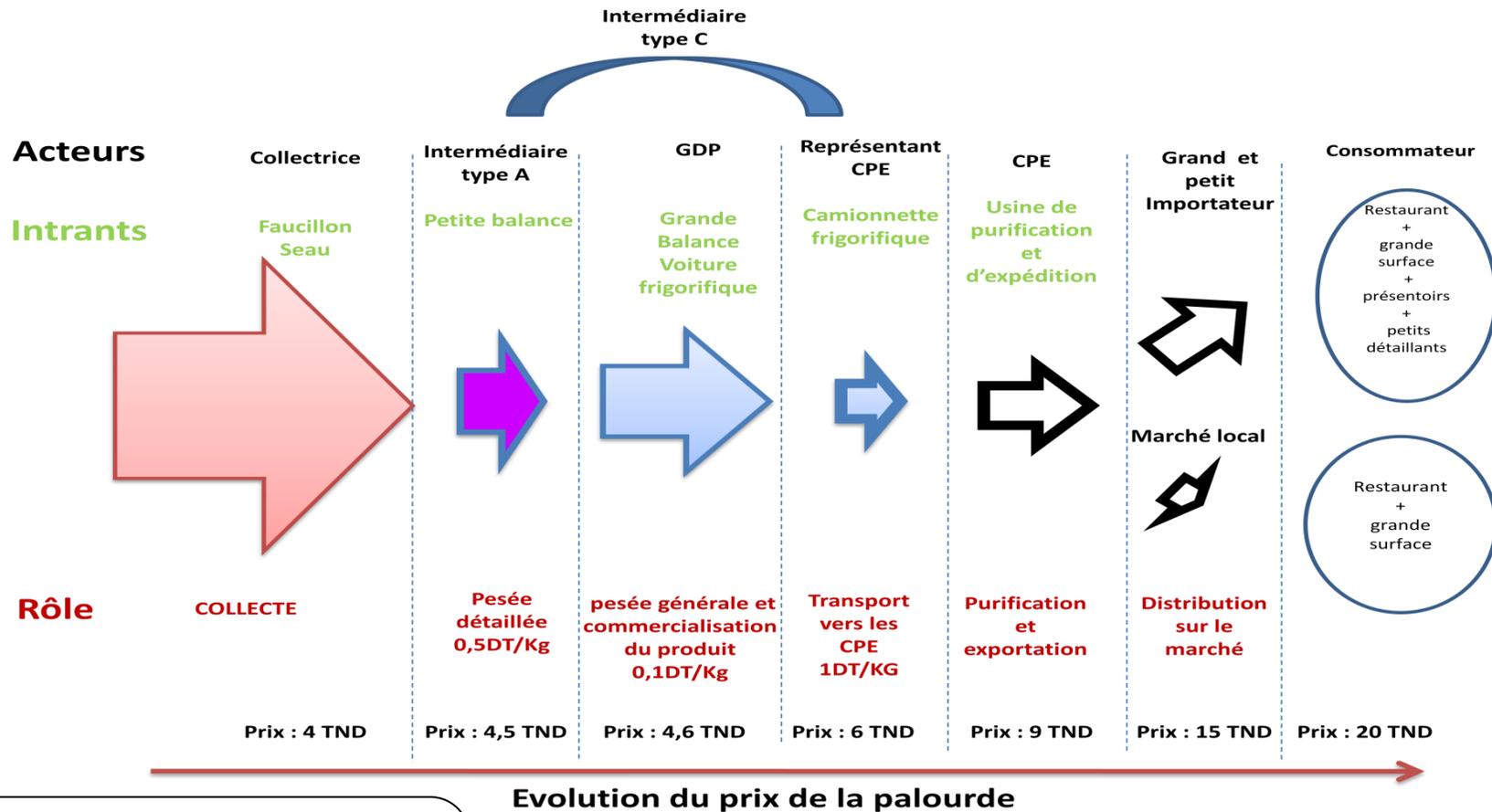
Nos entretiens avec l'importateur italien (partenaire dans le présent projet) montrent que malgré la qualité dégustative de nos palourdes et le fait qu'elle soit un produit sauvage, la promotion de ce produit n'est pas en mesure d'augmenter son prix sur le marché italien (restaurant, grande surface commerciale).

En effet, vendues pour le même prix, le consommateur italien préfère de grosses palourdes japonaises issues de l'élevage à des palourdes européennes de petite taille. Le calibre de notre produit et le manque de promotion influent directement sur sa compétitivité sur le marché italien.

Par ailleurs, le prix des palourdes tunisiennes (*Tapes decussatus*) varie entre 10 à 20 euro selon la taille et la période de vente.

III. Cartographie de la chaîne de valeur

Cartographie de la chaîne de valeur au niveau de la G2

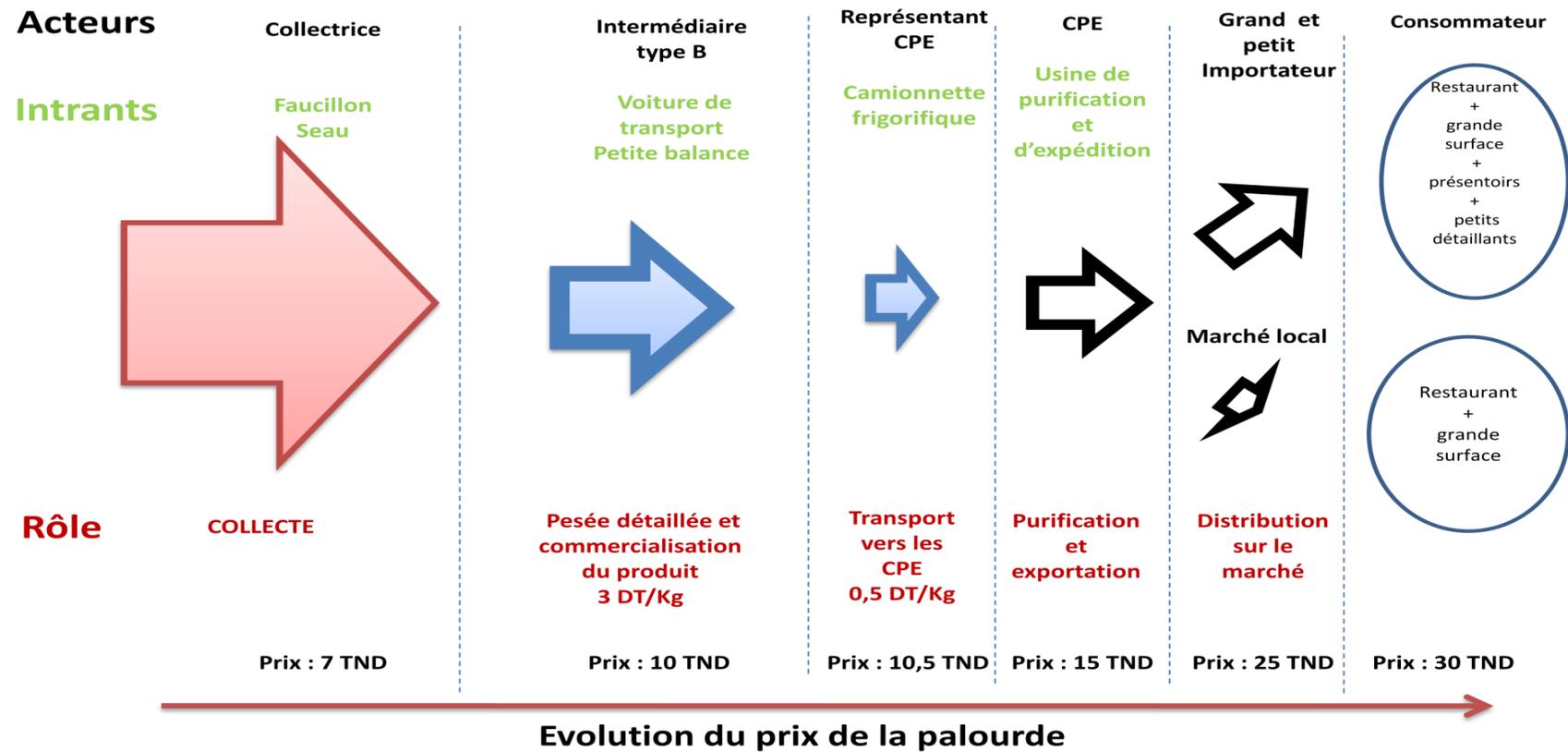


Evolution du prix de la palourde

Femme
 Homme et femme
 Homme
 Personne morale

Epaisseur du trait ≡ Volume du revenu généré par l'activité
 Taille de la flèche ≡ Nbr d'acteurs dans la chaîne de valeur

Cartographie de la chaîne de valeur au niveau de la S5



Femme
 Homme
 Personne morale

Épaisseur du trait= Volume du revenu généré par l'activité

Taille de la flèche= Nbr d'acteurs dans la chaîne de valeur

Chapitre 4: Analyse et Recommandations

I. Analyse spécifique pour les femmes pêcheuses à pied de la palourde de la G2

Afin de mieux comprendre la situation réelle des femmes pêcheuses à pied dans la zone du projet G2 et pour confirmer les résultats de nos enquêtes, nous avons eu recours à une approche holistique en organisant un focus groupe afin d'identifier et de hiérarchiser les problèmes qui fragilisent le rôle des femmes pêcheuses à pied dans la filière palourde de la zone et d'établir les relations de cause à effet entre les facteurs négatifs.

Le résultat de l'analyse est présenté sous forme d'arbre à problèmes décrivant les états négatifs de la situation actuelle. L'arbre à problèmes a été ensuite transformé pour obtenir l'arbre d'objectifs décrivant les états positifs hiérarchisés selon les relations « moyens-fins » de la situation future.



Figure 19¹⁷: Photo: Focus groupe avec les pêcheuses à pied de la G2 tenu le 17 juin 2016

Figure 20: Arbre à problèmes des pêcheurs/euses à pied de palourdes

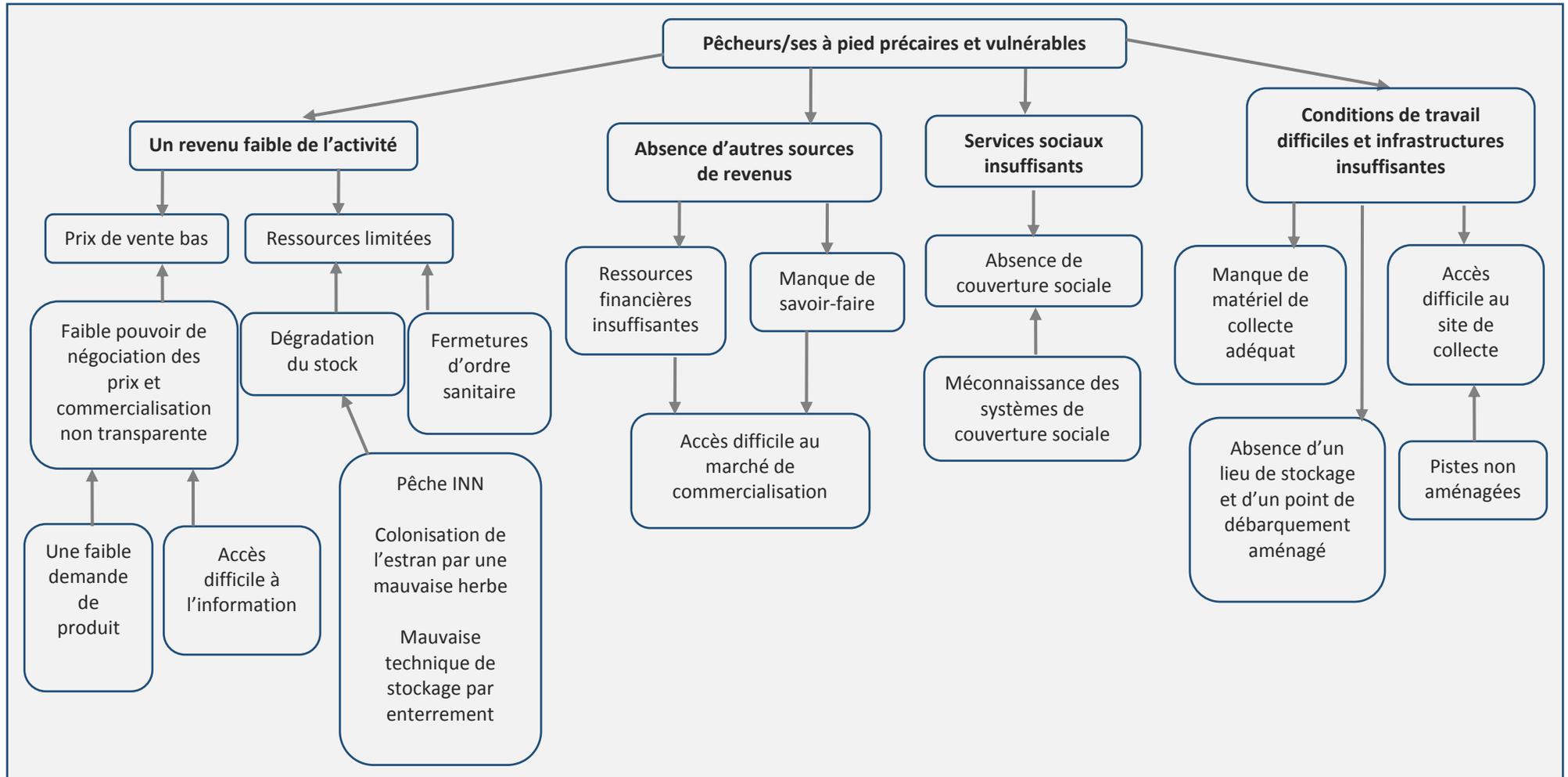
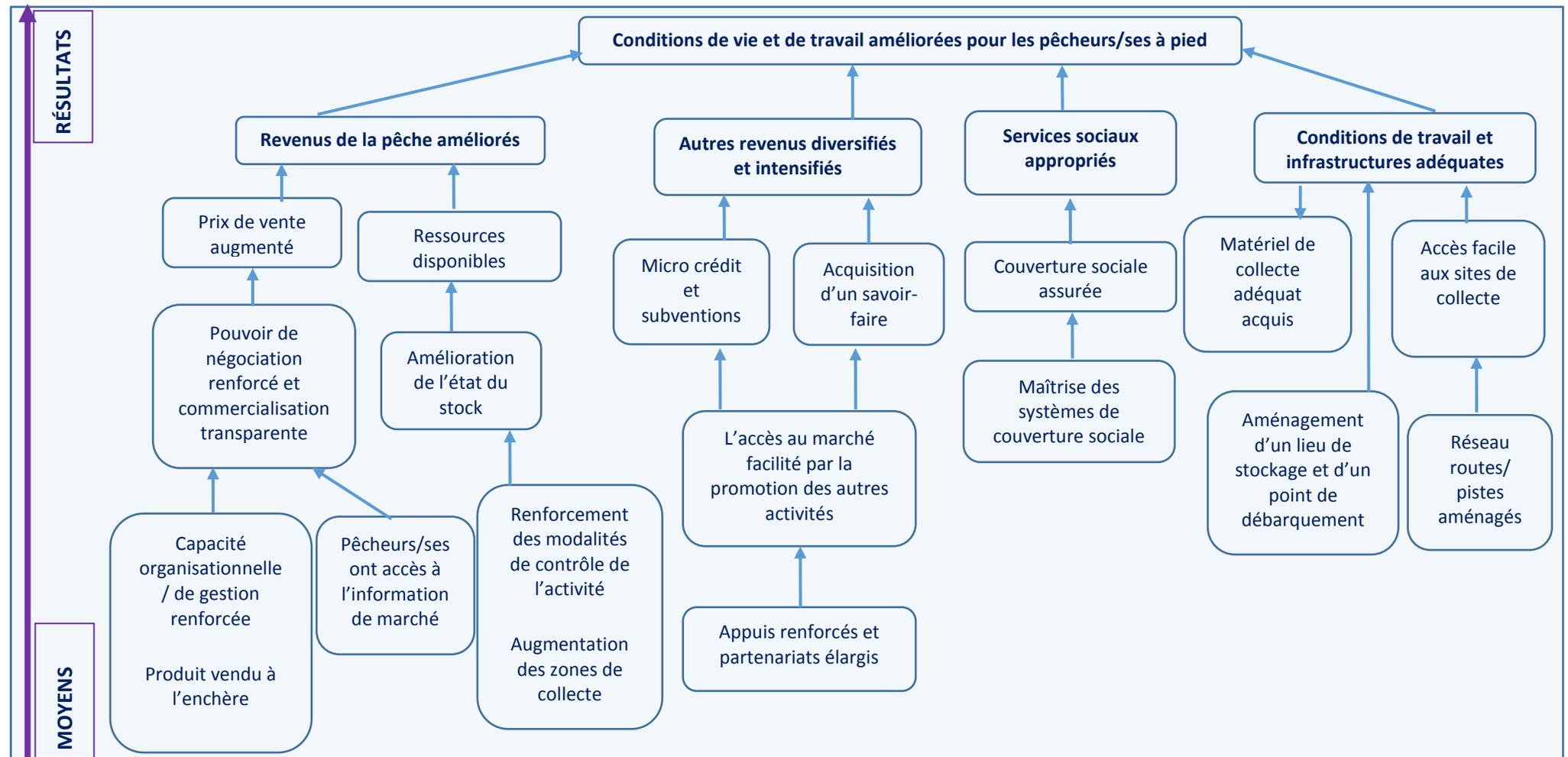


Figure 21: Arbre des objectifs



II. Des causes au problème central

L'analyse des problèmes a identifié un problème central formulé ainsi: « **Pêcheur/pêcheuse à pied précaire et vulnérable** ». Le problème central tel qu'il a été formulé prend en charge la situation globale de la femme pêcheur à pied aussi bien durant l'activité de la collecte qu'en dehors de l'activité.

Le problème central a pour causes:

- Le faible revenu de pêche
- L'absence d'activités alternatives génératrices de revenus
- l'insuffisance des services sociaux et des infrastructures.

1) **Le faible revenu de pêche** voir la diminution de la ressource et la stagnation des prix.

Les femmes affirment que la diminution du stock est essentiellement due à:

- des mauvaises pratiques de collecte en utilisant les râteaux qui détruisent les petites espèces
- aux recours de certaines femmes à la collecte des palourdes durant les périodes interdites pour les stocker par ensemencement en vrac dans des zones secrètes pour les collecter ultérieurement durant les périodes de décembre (période d'augmentation des prix).
- Les mauvaises techniques d'ensemencement de ces palourdes engendrent un double effet négatif qui se traduit par la transmission des maladies d'une zone à une autre et par la mort intensive des petites palourdes fragiles au déplacement durant la période estivale.
- La colonisation d'une grande partie de l'estran au niveau d'Oued Lahjal et de Zerkine par une phanérogame qui est causée par l'utilisation du râteau (forka).

Concernant les prix, les pêcheurs/euses à pied de la G2 affirment qu'avec l'absence d'un site de débarquement aménagé et la présence de seulement deux acheteurs dans la zone de production, elles se trouvent obligées de vendre individuellement leur produit à domicile où les opérations de tri, de la pesée et de la commercialisation du produit se font dans l'opacité total (hors du contrôle des autorités compétentes). Cette situation induit une décentralisation de l'offre et par conséquent une vente floue, non transparente à des prix très bas.

2) **L'absence d'autres sources génératrices de revenus**, vu:

- le manque de qualification technique
- l'accès difficile aux circuits de commercialisation pour certaines activités rémunératrices à savoir les activités artisanales et
- l'absence de ressources financières pour investir dans certaines activités acquises par les femmes comme l'élevage des ovins.

3) L'insuffisance des services sociaux et des infrastructures de base:

- **Faible couverture sociale:** il est très fréquent de trouver des femmes âgées de plus de 60 ans qui pratiquent la collecte depuis plus de 40 ans et qui ne bénéficient ni d'une retraite, ni d'un carnet de soin. Les plus jeunes indiquent qu'elles ne connaissent pas les opportunités offertes par l'état pour être couvertes par la sécurité sociale pour ce genre d'activités.
- **Infrastructure insuffisante:** en effet l'accès aux sites de collecte dépend toujours de la météo. Certaines femmes ne peuvent plus accéder aux rivages durant les périodes où les pluies sont intenses, vu la présence de pistes non aménagées.
- **Manque de matériel de sécurité lors de l'activité** à savoir les gants, les chapeaux, les bottes et des tenues imperméables aux intempéries surtout durant les périodes hivernales; l'absence du matériel susmentionné rend l'activité plus risquée et les femmes sont plus exposées aux maladies.

III. Des moyens à l'objectif

En convertissant l'état négatif de la situation actuelle tel que décrit par le problème central, on obtient l'état positif souhaité décrit par l'objectif global à atteindre formulé ainsi « **Conditions de vie et de travail des femmes pêcheuses à pied de palourde améliorées** ». L'objectif global contribue à l'amélioration de la situation socioéconomique et les moyens d'existence durable des communautés de pêche artisanale.

Par ailleurs, l'approche holistique a permis d'avoir une vision globale de la situation problématique de la femme pêcheuse et a identifié trois axes stratégiques pour le changement:

1) Amélioration du rendement de l'activité à travers l'amélioration des prix et la préservation de la ressource:

- le renforcement de l'aspect organisationnel/solidaire des pêcheurs/euses à pied
- centralisation de l'offre dans des sites aménagés pour un meilleur contrôle des opérations de tri et de manipulation du produit et pour une éventuelle vente aux enchères transparente qui donne au produit sa vraie valeur économique. - renforcement des mesures de contrôle de l'activité
- aménagement de l'estran et élimination de la mauvaise herbe
- Renforcement des capacités des pêcheuses à pied en matière de vénériculture et de manipulation du produit.

2) Diversification des revenus extra-pêche des femmes pêcheurs à pied:

- Appuyer les femmes en matière de formation pour des activités génératrices de revenus
- Faciliter l'accès au circuit de financement
- Faciliter l'accès aux circuits de commercialisation

3) Amélioration de la situation sociale et des conditions de travail:

- Appuyer les pêcheurs/euses à pied en matière de formation sur les modalités d'adhésion aux systèmes de sécurité sociale
- Appuyer les pêcheurs/euses à pied pour l'acquisition de matériel de collecte adéquat aux spécificités de l'activité
- Aménager/réhabiliter des pistes pour faciliter l'accès aux sites de collecte

En effet, l'amélioration de la situation de la femme dans la filière palourde dépend aussi du renforcement des capacités des autres acteurs de la filière à savoir le groupement et les centres de purification et d'exportation.

IV. Analyse des parties prenantes de la filière palourde (facteurs favorables, contraintes)

Partie prenante	Rôle/Tâches	Facteurs favorables	Contraintes	Actions envisageables pour le renforcement du rôle de la femme dans la chaîne de valeur
Garde pêche	<ul style="list-style-type: none"> - assurer le respect de la réglementation « pratique de pêche » - Constat et contrôle de la quantité commercialisée par zone de production 	<p>Personnel qualifié</p> <p>Confiance partagée avec le président du GDP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eparpillement des sites de collecte - Inaccessibilité des sites - Relation difficile avec les pêcheuses à pied 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités logistiques - Renforcement des capacités de communication et de vulgarisation
GDP	<p>Contribuer à surmonter les difficultés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • sanitaire, administrative, organisationnelle de la filière <p>Prendre en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation, gestion du stock • commercialisation primaire <p>Garantir la salubrité et la traçabilité.</p> <p>Assurer le respect de la réglementation « pratique de pêche » et par conséquent la durabilité de la ressource.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les dirigeants du GDP sont originaires de la zone de collecte et connaissent de près la filière - Existence d'un statut réglementaire qui délimite le champ d'intervention, décrit le mode de fonctionnement des GDP et qui met en parité le rôle de l'homme et de la femme dans les prises de décision. - Le nombre d'adhérentes est passé de 66 avant les élections à 110 femmes soit 25 pourcent des pêcheurs à pied. - Organisation d'une assemblée générale électorale dans laquelle les adhérentes ont choisi un comité directeur formé de 5 pêcheuses à pied leaders de la zone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture répétée de la zone pour des raisons sanitaires d'où la fluctuation et l'instabilité de ces revenus - Local du GDP non aménagé: démunis de toute fourniture bureautique et ne respecte pas les normes sanitaires pour le stockage temporaire des palourdes avant la mise à la vente. - Large zone d'intervention du GDP (20 km) - Démunis de balance, de tamis et de voiture frigorifique pour le ramassage et le tri du produit. - Femmes écartées de la gestion et de la prise de décision dans le GDP - Pêcheurs à pied inconscients de l'importance de l'aspect organisationnel. - méconnaissance du rôle exacte des GDP (d'où le faible nombre d'adhérentes) - Absence de compétences en matière de gestion financière - Méconnaissance du cadre réglementaire - Pouvoir de négociation faible - Absence de soutien ou d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du GDP pour un meilleur contrôle de l'activité - Stratégie innovante dans la gestion du GDP qui vise l'intégration de la femme dans les prises de décision - Renforcement des capacités des nouveaux dirigeants du GDP

		<ul style="list-style-type: none"> - deux membres du comité actuel disposent d'un niveau universitaire. 		
Intermédiaires	<p>Type A:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tri/ pesage des produits de chacune des femmes - Rémunération des femmes <p>Type B:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport des femmes au site de collecte - Pesage détaillée du produit - Rémunération des femmes <p>Type C:</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentant de CPE + Type B 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils jouissent de la confiance des pêcheuses à pied - Ils constituent une source de financement pour les pêcheurs à pied - ils possèdent les balances de pesage - les coûts supportés sont très faibles - les VA réalisés sont élevées - activité sans risques économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'autorisation, assurance - Moyen de transport non approprié - -Voies de communication non aménagée - Absence d'équipement pour assurer la sécurité sanitaire du produit - - Méconnaissance du cadre législatif régissant la filière 	<ul style="list-style-type: none"> - Amplifier le nombre des femmes qui jouent le rôle d'intermédiaire de type A
Les pêcheurs à pied	La collecte de la palourde	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'activité de collecte - Accès libre au site de collecte - Connaissance parfaite des zones de collecte les plus productives - Charges fixes négligeables et par conséquent facilité de quitter la filière en cas de chute de l'activité - Activité non risquée économiquement - Existence de compétences en matière de pêche - Volonté d'avoir des formations - Existence de structure 	<ul style="list-style-type: none"> - Population rurale, précaire, marginale - Vulnérabilité à la pauvreté - Niveau d'éducation et de formation très faible - Méconnaissance du cadre législatif régissant la filière - La majorité n'est plus adhérente au GDP - Colonisation des sites de collecte les mauvaises herbes - Fermeture répétées des zones de production pour des raisons d'ordre sanitaire - Pratique excessive de la pêche INN - Non conscience de l'influence de la qualité du produit (taille) sur l'amélioration des prix - Absence d'un point de vente aménagé - Tenue à l'écart du marché: faible pouvoir de négociation des prix et méconnaissance totale des 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le rendement de l'activité - Améliorer les services sociaux et les conditions de travail - Promouvoir des activités génératrices de revenu - Renforcement des capacités

		<p>professionnelle (GDP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de transfert des connaissances grâce à l'environnement solidaire dans le groupe des pêcheuses à pied - Volonté de s'organiser - Motivation pour toute action à intérêt collectif - Acquisition d'un savoir-faire pour les activités agricoles. - Volonté de partage du - Savoir-faire pour certaines activités artisanales 	<p>circuits de commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des pêcheurs à pied n'ont pas de couverture sociale - Activité pénible: longs trajets, posture très inconfortable (dos courbé, pieds enfoncés dans la vase) - Démunis de tenues appropriées et peu équipés de matériels de sécurité - Absence d'abri pour protéger les femmes contre les intempéries lors des transactions - Accessibilité difficile au site: piste/route non aménagée - Absence de toute autre activité compensatrice/génératrice de revenus - Manque du savoir-faire pour certaines activités rémunératrices - Capacité financière faible d'investissement - Réticence vis-à-vis des microprojets - Accès difficile aux circuits de commercialisation 	
CPE	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionner en coquillages - purification - exportation 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure et installation agréées par les autorités de contrôle sanitaire. - Capacité de purification respectable. - Maîtrise des modalités et des techniques du commerce international. - Main d'œuvre qualifiée et sensibilisée pour l'application des normes d'hygiène 	<p>Fluctuations de la production:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermetures répétées des sites de collecte - Une grande quantité de palourdes collectées est de petite taille, mettant les CPE en conflit avec les autorités locales de contrôle et restreignant le marché d'exportation. - Le nombre réduit de clients à l'échelle nationale et internationale <p>Basse valeur commerciale du produit et absence de toute mesure de promotion du produit à l'échelle internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de mesures spécifiques de soutien - Difficulté dans l'application des normes sanitaires exigées par certains importateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du produit à travers sa labellisation et la prospection d'autres marchés plus rentables - Renforcer la capacité des CPE pour une mise à niveau sanitaire

V. Le renforcement du rôle de la femme dans la chaîne de valeur de la filière palourde

La situation des femmes qui jouent un rôle central dans la filière, reste toujours la plus fragile. Elles travaillent plus et gagnent moins. Les pêcheuses à pied de la palourde font face à la domination des intermédiaires et des acheteurs qui sont tous des hommes et qui profitent de leur vulnérabilité en tant que femmes rurales analphabètes avec des capacités de communication et de déplacement assez limitées.

Leur manque d'organisation, la faible valeur économique de leur produit et l'absence d'autres sources génératrices de revenus amplifient la domination masculine et renforcent leur vulnérabilité.

En tenant compte du fait que le renforcement du rôle de la femme dans la chaîne de valeur passe par la mise en place d'une stratégie qui touche tous les maillons de la filière et en se basant sur notre analyse des enjeux et contraintes des différents acteurs de la production à l'exportation, une matrice d'actions à entreprendre à l'échelle nationale et par le projet FMM a été élaborée avec pour objectif de renforcer le rôle des pêcheuses à pied de palourde dans la chaîne de valeur avec un souci d'égalité genre.

Les sous-objectifs de cette matrice sont les suivants:

- Renforcer les capacités organisationnelles des femmes pêcheurs à pied;
- Améliorer l'infrastructure, les conditions de vie et de travail des femmes pêcheurs à pied;
- Améliorer le rendement de pêche des pêcheuses à pied.
- Valoriser le produit pour une répartition des revenus plus équitable;
- Promouvoir d'autres activités génératrices de revenus pour les femmes pêcheurs à pied.

Objectifs d'égalité de genre	Performances à améliorer	Intervention de l'Etat	Intervention du projet FMM	Indicateurs de performance
<p>Renforcer les capacités organisationnelles des femmes pêcheurs à pied</p>	<p>Renforcement des capacités du GDP pour un meilleur contrôle de l'activité:</p> <p>Mise en place d'un local pour le GDP</p> <p>Aménagement de 3 sites de débarquement du produit à Limaya, Zerkine et Ketanna</p> <p>-Améliorer les conditions de travail du GDP</p>	<p>Appui administratif pour l'octroi de concessions pour bâtir le nouveau local du GDP et les trois sites de débarquement.</p> <p>Encadrement des dirigeants du GDP sur les normes sanitaires à appliquer lors de la manutention du produit.</p>	<p>-Coordonner avec le projet (PDAI) (Annexe II) pour l'installation: d'un local aménagé pour le GDP formé par une administration et un entrepôt de stockage qui respecte les normes sanitaires pour le stockage temporaire des palourdes avant la vente. De trois sites de débarquement du produit à Oued lahjal, Zerkine et Lymaya.</p> <p>Appui financier pour l'achat de fourniture bureautique pour le nouveau local.</p> <p>Appui financier pour l'achat d'une balance de précision (de grande taille) et de tamis pour le tri du produit, pour avoir un contrôle de l'activité plus efficace.</p>	<p>Local bien aménagé</p> <p>Trois sites de débarquement du produit installé</p> <p>-Un GDP plus autonome et avec une meilleure rentabilité</p>
	<p>Stratégie innovante de gestion du GDP:</p> <p>-Une campagne de sensibilisation pour augmenter le nombre d'adhérentes dans le GDP</p> <p>-Renforcement des capacités des femmes leaders qui jouent le rôle d'intermédiaires de type (A).</p>	<p>-Renforcement de l'aspect organisationnel de la filière palourde à travers la mise en place d'un statut particulier pour les Groupements de développement de la pêche de la palourde:</p> <p>Un statut qui tient en compte l'aspect genre et le nombre de femmes dans l'activité et met en avant leur rôle dans la gestion du groupement et dans la prise de décision.</p> <p>Ce statut doit présenter aussi des modalités de gestion financière adaptées aux spécificités de la filière.</p>	<p>- Accompagner le GDP lors de sa campagne de sensibilisation pour intégrer les femmes.</p> <p>Appuyer le GDP pour l'achat des petites balances dans le but d'augmenter le nombre de pêcheuses à pied leaders chargées de la pesée détaillée (Inter Type A).</p> <p>- Lancer une consultation pour la mise en place d'un draft de statut particulier pour les groupements de développement de la pêche de la palourde; la consultation doit être</p>	<p>- Au moins 90pourcent des pêcheuses à pied de la zone sont adhérentes au GDP.</p> <p>- Tous les intermédiaires de type A sont des femmes, adhérentes au GDP et qui veillent à la préservation de la ressource</p>

		<p>NB: Le rendement de l'activité de collecte dépend essentiellement des fermetures sanitaires (facteur incontrôlable).</p> <p>Par ailleurs, les organisations à but lucratif comme les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) ne sont plus adaptées à ce genre d'activité.</p>	<p>menée par un consultant juriste épaulé par un spécialiste dans l'aspect organisationnel.</p>	
	<p>Renforcement des capacités des nouveaux dirigeants du GDP [RI(11): Formation des nouveaux dirigeants du GDP [A12] sur les techniques de la gestion financière, administrative et organisationnelle.</p>	<p>Appui par la vulgarisation et le suivi des activités du GDP après la fin des sessions de formation</p>	<p>Recrutement d'un ou de plusieurs formateurs pour assurer des sessions de formation sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion administrative et financière du GDP - le rôle des organismes et des administrations en relation avec la filière (pour éviter tout type de confusion) - les techniques d'information et de communication (TIC) - les techniques d'élaboration des requêtes de projet de développement pour des éventuels financements par des bailleurs de fond. - Les procédures d'accès aux modalités de sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> -Un comité directeur qualifié apte à mener une bonne gestion administrative et financière du GDP. -Un comité directeur ouvert sur son environnement social et capable d'entretenir des relations de partenariat avec les ONG de la zone. -Le GDP capable d'apporter un soutien aux adhérentes pour qu'elles bénéficient de la sécurité sociale (Au moins 70 pourcent des femmes sont affiliées à la sécurité sociale).
<p>Améliorer l'infrastructure, les conditions de vie et de travail des femmes pêcheurs à</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des pistes pour faciliter l'accès au site. - Installation d'un CPE dans la zone (renforcer la 	<p>Intégrer les zones proches de la mer de Zerkine, Lymaya, et Ketanna dans les projets d'aménagement routiers.</p> <p>Encourager et appuyer les entrepreneurs à installer un centre</p>	<p>Identification des pêcheuses à pied bénéficiaires du matériel (seulement les adhérentes au GDP, ayant une autorisation de collecte)</p> <p>NB: il faut diffuser cette information avant</p>	<p>90 pourcent des pêcheuses à pied sont bien équipées</p> <p>Accès facile des pêcheuses à pied aux</p>

<p>pied</p>	<p>compétitivité du produit) - Amélioration des conditions de travail par l'achat de gants, paires de bottes, chapeaux, faucillons, tenues imperméables et des seaux.</p>	<p>de purification dans la zone</p>	<p>le début de la prochaine campagne afin de motiver les pêcheuses à pied à s'adhérer au GDP)</p> <p>Identification exacte des besoins en concertation avec les membres du GDP et les partenaires du projet dans la zone (Annexe II), à savoir l'association « Al Khalij » et les deux comités de développement de Kettana et Zerkine (nombre de bénéficiaires, pointures des bottes, tailles des tenues...)</p> <p>-Appui financier pour l'achat du matériel.</p> <p>Lancement d'une consultation pour l'étude de la faisabilité technique et la rentabilité économique d'un CPE dans la zone du projet.</p>	<p>sites de collecte -Au moins deux entrepreneurs motivés pour l'installation d'un CPE à Gabès</p>
--------------------	---	-------------------------------------	--	--

<p>Améliorer les rendements de pêche des pêcheurs/euses à pied</p>	<p>Responsabiliser la pêche à travers la sensibilisation des pêcheurs/euses à pied sur la notion de la pêche durable afin d'éviter la pêche durant les périodes de fermeture des zones de collecte et de l'utilisation des engins prohibés.</p>	<p>Renforcement des capacités logistiques des gardes-pêche pour un meilleur contrôle et suivi de l'activité.</p> <p>Renforcement des capacités du staff administratif de la filière en matière de communication et vulgarisation. - Partager un sujet de recherche scientifique (i) (projet fin d'étude, par exemple) auprès des institutions de recherche pour expliquer le phénomène de propagation rapide de cette phanérogame à Kettana et Zerkine dans le but d'élaborer des</p>	<p>Recrutement d'un/e vulgarisateur/trice senior afin de mener des séances de sensibilisation auprès des femmes sur:</p> <p>Les notions de la pêche durable et les techniques de collecte réglementaire. La taille des palourdes et les prix</p> <p>Les circuits de commercialisation et la variation des prix tout au long de la chaîne de valeur</p> <p>Appui financier et technique de l'étude (i)</p> <p>Lancer une consultation pour l'étude de la</p>	<p>80 pourcent des pêcheurs/euses à pied ne collectent que des palourdes de 35mm et se limitent aux périodes autorisées.</p> <p>La majorité des pêcheurs/euses à pied maîtrisent le circuit de commercialisation et ont une vision claire sur la valeur ajoutée que le produit gagne dans</p>
---	---	---	---	---

	<p>Formation des femmes sur le circuit de commercialisation des palourdes et de la valeur ajoutée que le produit gagne dans chaque maillon de la filière.</p> <p>La promotion de la vénériculture à travers des projets communautaires de grossissement de palourde.</p>	<p>recommandations pour que ce végétal n'affecte pas les autres zones voisines</p> <p>Faciliter l'octroi d'occupation temporaire et de concession pour d'éventuels projets communautaires de vénériculture</p>	<p>faisabilité technique et financière de l'élevage de la palourde dans un cadre communautaire dans la zone du projet (les essais de cette étude doivent être menés d'une façon participative en concertation avec les femmes leaders les plus expérimentées de la zone: liste en Annexe III.</p> <p>NB: Une étude dans ce sens est en cours au niveau de CRDA de Gabès.</p>	<p>chaque maillon de la chaîne et par conséquent elles ont une meilleure capacité de négociation des prix.</p> <p>30 pourcent des pêcheuses à pied maîtrisent les techniques de vénériculture et décident de lancer un projet vénéricole communautaire sous la supervision de leur GDP</p>
<p>Valoriser le produit pour une équitable répartition des revenus</p>	<p>Renforcer les capacités des CPE pour une mise à niveau sanitaire:</p> <p>-La mise en ligne des CPE avec les exigences sanitaires des grandes surfaces commerciales européennes par l'application de la norme sanitaire IFS (International Food Standards)</p>	<p>-Appui administratif, encouragement, subvention et encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission de prospection des CPE, en coordination avec l'autorité compétente (DGSV) dans le but d'identifier le centre le plus proche des exigences sanitaires du système IFS. - Appuyer les étapes suivantes de la mise en place du système IFS: <ul style="list-style-type: none"> Sélection d'un cabinet d'assistance à la mise en place de la norme: Dans les critères de sélection, exiger que l'expert IFS soit de préférence de tierce partie Diagnostic initial: L'expert de tierce partie doit réaliser un diagnostic sur site afin de déterminer le nombre de jours de la mission Formation d'une équipe de sécurité sanitaire présidée par le responsable de sécurité sanitaire au sein du CPE choisi. 	<p>Un CPE partenaire du projet FMM certifié IFS.</p>

			<p>Mise en place d'un système IFS</p> <p>Réalisation d'un audit interne 6-</p> <p>Réalisation de l'audit de certification:</p> <p>Choisir l'organisme de certification: AFAC /AFNOR/ TUV/ SGS selon l'offre de certification et la destination du pays importateur de palourde</p>	
	<p>Labellisation du produit et appuis des CPE en matière de marketing:</p> <p>Labellisation des palourdes de la G2 à travers un étiquetage spécifique.</p>	<p>Renforcer le contrôle sanitaire de l'activité et le suivi de la traçabilité du produit (une défaillance à ce niveau met en péril toute la filière palourde en Tunisie).</p> <p>Les autorités concernées, à travers le FOPRODEX, pourront encourager les exportateurs à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation à des salons ▪ Des études de marché ▪ Des voyages de prospection. <p>-L'Administration pourrait organiser et financer des actions commerciales collectives auprès des CPE:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux salons internationaux ▪ Campagnes génériques pour promotion de la palourde tunisienne 	<p>Intervention à trois niveaux:</p> <p>Lancer une étude pour la mise en place d'un programme de certification (Eco-labellisation) des produits de pêche « Palourde» (Méthodologie, Potentialités et Défis).</p> <p>Recrutement d'un <i>Product designer</i> pour la mise en valeur du produit sur le marché italien en matière de packaging et d'étiquetage.</p> <p>Signature d'un engagement entre l'importateur italien partenaire du projet, le CPE (certifié IFS) et le GDP de la G2 pour l'achat exclusif de palourdes de la zone cible du projet: Le prix, la taille, la qualité et le packaging du produit doivent être prédéfinis.</p>	<p>Produit labélisé : Le consommateur européen différencie les palourdes de la G2 et est sensibilisé par rapport à l'origine du produit.</p> <p>Augmentation du prix à l'export et à la production d'au moins 25 pourcent.</p>

<p>Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les</p>	<p>Motiver/inciter les pêcheuses à pied à</p>	<p>Assurer des formations techniques à la carte sur les thèmes proposés par les</p>	<p>Tenir des sessions de formation/sensibilisation auprès des</p>	<p>50 pourcent au moins des pêcheuses à pied de</p>
---	---	---	---	---

<p>femmes pêcheurs à pied</p>	<p>l'entrepreneuriat</p> <p>Formation des femmes sur des créneaux porteurs à savoir les activités artisanales</p> <p>Faciliter l'accès au micro crédit et la commercialisation de leur produit</p>	<p>femmes pêcheurs à pied (activités artisanales, élevage,...)-</p> <p>Faciliter le déroulement des sessions de formation dans la zone du projet à proximité des agglomérations de la population locale</p> <p>Faciliter l'accès au microcrédit; encadrement et sensibilisation</p>	<p>pêcheurs à pied de la zone sur l'entrepreneuriat dans le domaine artisanal et agricole et les potentialités en matière de financement et d'appui publics des microprojets pour les femmes rurales.</p> <p>Tenir des réunions de coordination avec les organismes de financement à savoir AMC Marteh, Enda Gabès et ONAT Gabès (Annexe IV); et de formation professionnelle à savoir ANETI, ATFP Gabès, CFPP Gabès, CFPA Zerkine)</p> <p>listing des bénéficiaires en:</p> <p>a) Femme avec un savoir-faire diplômée</p> <p>b) Femme avec un savoir-faire non diplômée</p> <p>c) Femme sans savoir-faire-classer les bénéficiaires par type de formation requis</p> <p>Organiser et appuyer le financement des sessions de formation pour les femmes «de type c» et l'acquisition d'un certificat d'aptitude professionnelle pour les femmes de «type b».</p> <p>Appuyer les femmes pour la préparation de leur dossier d'accès aux microcrédits.</p>	<p>la zone ont une attitude entrepreneuriale développée</p> <p>50 pourcent des pêcheuses à pied formées sont prêtes à la mise en place de leur microprojet</p> <p>50 pourcent Pêcheuses à pied capables de commercialiser leur produit d'une façon autonome</p> <p>Revenu annuel des pêcheuses à pied amélioré de l'ordre de 200 pourcent</p>
--------------------------------------	--	---	--	---

Références bibliographiques

- **AFPD, 2016.** Etude d'initiation à la labellisation des palourdes de Kneiss. l'association féminine pour la pêche de la palourde et de développement. Avril 2016.
- **Belkahia R., 1997.** « Appui à la filière pêche à pied de la palourde », Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.
- **Chbili A., 2010.** Analyse de la filière palourde dans la région de Zaboussa. Master de recherche. Institut National Agronomique de Tunisie.
- **FAO, 2010.** Analyse des Coûts et revenus des collectrices de palourde de Zaboussa. TCP/TUN/3203 « (2008 – 2011) Renforcement du rôle de la femme dans la filière pêche à pied de la palourde (Tunisie).
- **Mekni. H, 2011.** « Vers une meilleure exploitation de la zone de collecte de la palourde par le groupement de développement de pêche ». TCP/TUN/3203 « (2008 – 2011) Renforcement du rôle de la femme dans la filière pêche à pied de la palourde (Tunisie).
- **Nouaili R., 2007.** Contribution à l'étude de la filière et de la pratique de pêche de la palourde en Tunisie. Master de recherche. Institut National Agronomique de Tunisie.
- **Nouaili R., 2013.** Etude sur la faisabilité de certification MSC de la pêcherie de la palourde (*Ruditapes decussatus*) en Tunisie. Université Alicante.
- **Nouaili R et al., 2015.** Environmental sustainability analysis of the clam (*Ruditapes decussatus*, Linnaeus 1758) fishery in Zaboussa production area (Southeastern of Tunisia) using the MSC fisheries standard
- **PGDEO, 2014.** Plan de Développement Participatif de l'Oasis de Zarat. Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes Oasiens en Tunisie. Ministère de
- **WWF, 2016.** Amélioration de la production traditionnelle de palourdes dans le sud de la Tunisie. Project WWF « Enhance Traditional production of clam in southern Tunisia ».